

**S  
N  
P  
A  
/  
D  
B**

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi



## Deuxième rapport du Mali sur la diversité biologique

Mai 2 001

# Deuxième rapport du Mali sur la diversité biologique

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Tableaux d'introduction.....   | 4  |
| Article 5 Coopération.....   | 13 |
| Article 6 Mesures générales en vue de la conservation et<br>de l'utilisation durable.....                    |    |
| Article 7 Identification et surveillance.....  | 18 |
| Décisions en matière de taxonomie.....   | 22 |
| Article 8 Conservation in situ [Articles 8h et 8j exclus].....   | 25 |
| Article 8h Espèces exotiques.....  | 31 |
| Article 8j Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....                                       | 34 |
| Article 9 Conservation ex situ.....  | 38 |
| Article 10 Utilisation durable des éléments constitutifs<br>de la diversité biologique.....                  | 41 |
| Article 11 Mesures d'incitation.....   | 45 |
| Article 12 Recherche et formation.....   | 49 |
| Article 13 Education et sensibilisation du public.....   | 52 |
| Article 14 Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets pervers.....                                  | 55 |
| Article 15 Accès aux ressources génétiques.....  | 59 |
| Article 16 Accès à la technologie et au transfert de technologie.....  | 63 |
| Article 17 Echange d'informations.....   | 65 |
| Article 18 Coopération technique et scientifique .....   | 66 |
| Article 19 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages .....                                | 69 |
| Article 20 Ressources financières.....   | 70 |
| Article 21 Mécanisme de financement.....   | 73 |
| Article 23 Conférence des Parties.....   | 74 |
| Article 24 Secrétariat.....  | 75 |
| Article 25 Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques,<br>techniques et technologiques..... | 75 |
| Article 26 Rapports nationaux.....   | 76 |
| Approche fondée sur les écosystèmes.....   | 78 |
| Ecosystèmes des eaux intérieures.....  | 79 |
| Diversité biologique marine et côtière.....  | 81 |
| Diversité biologique agricole.....   | 83 |
| Diversité biologique des forêts.....   | 89 |
| Diversité biologique des terres arides et semi-arides.....   | 91 |
| Opérations de la Convention.....   | 91 |
| Tableaux de conclusion.....  | 93 |

**ABREVIATIONS**

|            |   |
|------------|---|
| ABN        | Autorité du Bassin du Niger   |
| AFVP       | Association Française des Volontaires du Progrès                        |
| AN-RM      | Assemblée Nationale / République du Mali                                |
| BM         | Banque Mondiale   |
| CCA - ONG  | Comité de Coordination des Actions des ONG                              |
| CDB        | Convention sur la Diversité Biologique                                  |
| CILSS      | Comité Inter Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel                |
| CITES      | Convention in International Trade of Endangered Species                 |
| CMDT       | Compagnie Malienne de Développement des Textiles                        |
| CNR        | Centre National de Recherche  |
| DNCN       | Direction Nationale de la Conservation de la Nature                     |
| DNH        | Direction Nationale de l'Hydraulique                                    |
| FAO        | Food and Agriculture Organization                                       |
| FENU       | Fonds d'Equipement des Nations Unies                                    |
| GDRN       | Gestion Durable des Ressources Naturelles                               |
| ICRISAT    | International Crop Research Institute in the Semi-Arid Tropics          |
| IER        | Institut d'Economie Rurale  |
| IRD        | Institut de Recherche en Développement (ex ORSTOM)                      |
| IFRA       | Institut de Formation et de Recherches Appliquées                       |
| IPR        | Institut Polytechnique Rural (Katibougou)                               |
| NEF        | Near East Foundation  |
| OMVS       | Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal                   |
| ONG        | Organisation Non Gouvernementale  |
| PFIE       | Programme de Formation - Information Environnementales                  |
| PGRN       | Projet de Gestion des Ressources Naturelles                             |
| PGTV       | Projet de Gestion des Terroirs Villageois                               |
| PIRL       | Projet Inventaire des Ressources Ligneuses                              |
| PIRT       | Projet Inventaire des Ressources Terrestres                             |
| PNAE       | Plan National d'Action Environnemental                                  |
| PNUD       | Programme des Nations Unies pour le Développement                       |
| PNUE       | Programme des Nations Unies pour l'Environnement                        |
| ROSELT     | Réseau d'Observation et de Suivi Environnement à Long Terme             |
| SECO - ONG | Secrétariat de Coordination des Organisations Non Gouvernementales      |
| SED        | Stratégie Energie Domestique  |
| SIE        | Système d'information sur l'Environnement                               |
| SNPA - DB  | Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique |
| UGF        | Unité de Gestion Forestière   |
| UICN       | Union Mondiale pour la Nature   |
| USAID      | United States Agency for International Development                      |

**Tableaux d'introduction**  
**Veillez fournir des détails sur le présent rapport**

|   |  |
|---|--|
| <b>Partie contractante</b>  | MALI   |
| Correspondant national  |  |
| <b>Nom complet de l'institution:</b>  | <i>Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme</i>   |
| <b>Nom et titre de l'administrateur responsable:</b>                              | <i>Dr Alamir Sinna TOURE</i><br><br><i>Coordinateur du Projet d'Elaboration de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de diversité biologique</i> |
| <b>Adresse:</b>   | <i>BP 2357, Bamako</i>   |
| <b>Téléphone:</b>   | <i>(223) 23 1074</i>   |
| <b>Fax:</b>   | <i>(223) 23 5867</i>   |
| <b>Courrier électronique:</b>   | <i>astoure@malinet.ml</i>  |
| Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)          |  |
| <b>Nom et titre de l'administrateur responsable:</b>                              | <i>Amadou Maïga,</i><br><i>Conseiller Technique</i><br><i>Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme</i>    |
| <b>Adresse:</b>   | <i>Bamako</i>  |
| <b>Téléphone:</b>   | <i>(223) 22 3380</i>   |
| <b>Fax:</b>   | <i>(223) 23 5549</i>   |
| <b>Courrier électronique:</b>   | <i>Amadou.maïga@datatech.toolnet.org</i>   |
| Signature   |  |
| <b>Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:</b> | <i>P/Le Ministre/PO</i><br><i>Le Secrétaire Général</i><br><br><i>Zié Ibrahima COULIBALY</i>   |
| <b>Date de soumission:</b>  | <i>14 Mai 2001</i>   |

***Veillez donner des informations sommaires sur les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation de ce rapport ainsi que sur le matériel utilisé à cette occasion.***

Le processus d'élaboration du deuxième rapport national sur l'état de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, initié par le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, a été conduit par le Comité de Pilotage du projet d'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique sous l'égide du Comité Consultatif du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales. Ce processus marque la volonté du Gouvernement d'honorer ses engagements vis-à-vis de la Communauté Internationale.

La démarche adoptée comporte les éléments caractéristiques suivants:

- Réunion le 20 Février 2001 du Comité de Pilotage du projet d'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique ;
- Une réunion d'information du Comité Consultatif du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales élargie au Comité de Pilotage du projet;
- La production d'une première version du rapport par consultation, suivant le guide fourni par le Secrétariat de la Convention;
- l'implication directe dans la production du rapport d'un grand nombre d'acteurs intéressés par la gestion de la diversité biologique: SECO-ONG, CCA-ONG, DNH, IER, URG, STP/CIGQE, DNCN, DNACPN, ICRAF, OMATHO, IPR;
- la présentation, le 02 mai 2001, de la première version du rapport au Comité de Pilotage du projet; et
- la validation, le 10 mai 2001, du rapport par le Comité Consultatif du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales.

***Veillez fournir des informations pertinentes sur la situation de votre pays afin de faciliter la compréhension des réponses aux questions contenues dans ce rapport***

Le Mali, vaste pays continental de l'Afrique de l'Ouest, est situé entre 10° et 25° de latitude Nord et entre 4° de longitude Est et 12° de longitude Ouest. Sa superficie est de 1.241.138 km<sup>2</sup>, dont les deux tiers se trouvent en zone désertique. La pluviométrie moyenne annuelle varie de moins de 100 mm au Nord à plus de 1 400 mm au Sud. Par suite des effets persistants de la sécheresse, on note un recul des isohyètes d'environ 200 km vers le sud. Le réseau hydrographique comporte les bassins fluviaux du Niger qui s'étend sur 300.000 Km<sup>2</sup> et du Sénégal à l'Ouest sur 155.000 Km<sup>2</sup>.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la population était de 9.790.492 habitants en 1998. La population, à plus de 70 % rurale, se livre essentiellement à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation forestière, le commerce et l'artisanat. L'industrialisation reste faible malgré des efforts dans l'agro-industrie.

L'économie nationale repose en grande partie sur l'exploitation des ressources biologiques. Selon le rapport sur le développement humain durable, le PIB /habitant était de 267 US\$ en 1999. Le secteur rural fournit la part la plus importante du PIB national (plus de 44,6 % en 1999). Les productions végétales fournissent 36 % du PIB agricole, les productions animales 10,7 %, la pêche 6 % (1994). Le secteur rural a affiché des progrès appréciables en matière de couverture des besoins des populations en céréales, viandes, poissons et produits ligneux. Les disponibilités céréalieres par personne et par an étaient en moyenne de 199 kg de 1987 à 1998, indiquant une situation d'autosuffisance alimentaire relative (près de 94 % des besoins couverts).

Les ressources naturelles subissent une forte pression se traduisant par une dégradation plus ou moins avancée des écosystèmes et par la diminution ou la perte d'importants éléments de la diversité biologique. Par exemple, on estime que le rapport des terres cultivées par personne actuellement de 1,3 ha devrait passer à 0,7 en 2015, si la tendance actuelle se poursuit. Si, par ailleurs, la dégradation physique et chimique des terres devait se poursuivre, cela se traduirait par une forte diminution des productions agricoles.

Par ailleurs, le Mali dispose d'une richesse certaine dans le domaine de la diversité biologique: diversité écosystémique (écosystèmes), diversité spécifique (espèces) et diversité génétique (gènes).

#### *Diversité écosystémique*

Trois niveaux de caractérisation ont été retenus. Le premier niveau concerne les grands types d'écosystèmes<sup>1</sup> (bioclimatiques). Il en a été distingué cinq :

- écosystèmes désertiques (Sahara);
- écosystèmes pré-désertiques (Sahel);
- écosystèmes d'eau douce (Delta Central du Niger);
- écosystèmes de savanes (Zone soudanienne);
- écosystèmes "forestiers" (Zone guinéenne-nord).

Le deuxième niveau de caractérisation correspond aux 14 régions naturelles<sup>2</sup> décrites par le PIRT(1983). Les analyses font ressortir que les régions naturelles qui présentent un grand intérêt à cause de l'important potentiel biologique qu'elles recèlent encore sont celles du Plateau Mandingue, du Haut Bani Niger, du Delta

<sup>1</sup> *Les zones bioclimatiques*, sont des entités homogènes définies par la combinaison des régimes d'humidité, de température des sols et la longueur de la saison agricole.

<sup>2</sup> *Les régions naturelles* sont des entités géographiques qui s'identifient à partir de leurs particularités géologiques et géomorphologiques.

Central du Niger, du Gourma et de l'Adrar des Ifoghas. Leur préservation et entretien permettront de contribuer de façon significative à la conservation des écosystèmes naturels de l'Afrique voir du monde.

Le dernier niveau correspond aux zones agroécologiques<sup>3</sup>. Le Projet Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT), dans ses travaux, en a reconnu 49.

#### *Diversité spécifique*

La flore du Mali présente une grande variété d'espèces. Il a été dénombré 1739 espèces spontanées ligneuses réparties entre 687 genres provenant de 155 familles. Sur l'ensemble des espèces huit sont considérées comme espèces endémiques : *Maerua de waillyi*, *Elatine fauquei*, *Pteleopsis habeensis*, *Hibiscus pseudohirtus*, *Acridocarpus monodii*, *Gilletiodendron glandulosum*, *Brachystelma medusanthemum*, *Pandanus raynalii*.

La faune au Mali est caractérisée par la diversité des espèces et le nombre réduit des effectifs. Elle compte pas moins de 136 espèces de mammifères (UICN, 1989), dont 70 espèces de grands mammifères sur lesquelles 42 vivent dans les savanes soudaniennes occidentales et dans la zone sahélienne.

On dénombre au moins 640 espèces d'oiseaux dont 15 sont considérées comme rares. Les oiseaux migrateurs palé-arctiques passent les 75% du temps au Delta Central du Niger où ils viennent se protéger des rigueurs de l'hiver et s'engraisser pour affronter le voyage vers l'Europe. Ils profitent de l'alimentation abondante et se reproduisent entre deux migrations.

Malgré l'absence de données récentes, on peut retenir que les cours d'eau du pays sont riches de près 143 espèces de poissons appartenant à 67 genres et 26 familles;

#### *Diversité génétique*

Le Mali est le berceau de races d'animaux domestiques qui ont un potentiel de tolérance à plusieurs maladies et adaptation aux conditions climatiques arides.

Le cheptel se compose de plusieurs races et de sous-races de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins, d'équins, d'asins, de porcins, etc.

Le cheptel bovin du Mali est composé principalement de deux espèces : le bovin sans bosse, appelé Taurin (*Bos taurus*) et le bovin avec bosse ou zébu (*Bos indicus*). Au nombre de taurin on note la race N'dama et au nombre des zébus on distingue les zébus peulh et les zébus arabes. La race N'dama est le type le plus représentatif de l'espèce taurine en Afrique Occidentale. Au Mali, on rencontre cette race dans le cercle de Yanfolila et en effectifs réduits dans le cercle de Kéniéba et au sud du cercle de Kita.

On distingue principalement deux types d'ovins : le mouton à laine et les moutons à poils. Le mouton du Macina est l'unique race à laine de l'Afrique de l'Ouest. Son aire géographique est localisée dans le Delta Central du Niger.

Le système d'élevage extensif des poulets pratiqué dans le milieu rural ne permet pas de parler de race proprement dite, mais plutôt de souches. Le kokochè, originaire de Dioïla, est la souche la plus étudiée à Sotuba.

Le Mali est aussi un centre important de domestication de nombreuses espèces de plantes cultivées pour lesquelles, il existe plusieurs écotypes locaux et espèces apparentées. Il s'agit, entre autres, du riz, du sorgho, du niébé, et du voandzou.

---

<sup>3</sup> *Les zones agro-écologiques* sont des entités géographiques homogènes au point de vue géologie, géomorphologie, sol et végétation.



Le patrimoine riche et varié du Mali est malheureusement menacé de disparition à cause essentiellement de l'homme (défrichement, surpâturage, braconnage, pêche illicite, feux de brousse, lutte chimique anti-parasitaire et anti-aviaire (utilisation des pesticides) et par les aléas climatiques (déficits pluviométriques notamment). Cette situation est exacerbée par la faiblesse de la sensibilisation à la protection de l'environnement des populations et l'accroissement démographique.

Face à cette situation, le Mali s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie Nationale en matière de diversité biologique assortie d'un Plan d'Action. L'élaboration d'une telle Stratégie permet de doter le Mali d'un document stratégique de référence pour réaliser, sur le plan national, les idéaux inscrits dans la Convention sur la Diversité Biologique. Elle participe à la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement adoptée par le Gouvernement en août 1998.

L'élaboration de la Stratégie s'est basée sur la collecte et l'analyse des informations disponibles et sur un processus de planification participative et de consultation des parties prenantes. Les concertations, organisées aux niveaux national, régional et local, ont permis d'étayer la base informationnelle et de faire en sorte que la stratégie procède d'une compréhension commune pour ce qui est de sa finalité, de ses problèmes et des solutions envisagées pour sa mise en oeuvre.

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action, qui en résultent, ont été validés lors d'un forum national, tenu du 17 au 20 avril 2000. Le processus de leur adoption politique est engagé. Ils constituent un cadre d'orientation pour améliorer la gestion de la diversité biologique au Mali.

*La COP a établi des programmes de travail qui répondent à un certain nombre d'articles. Veuillez identifier la priorité relative accordée à chaque thème ainsi que la suffisance des ressources. Ceci permettra de mettre en contexte les informations sur l'application de chaque article. Vous trouvez également d'autres questions sur la mise en oeuvre du programme de travail à la fin de ces directives.*

**Écosystèmes des eaux intérieures**

|  |          |
|--|----------|
| 1. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?                           |          |
| a) Important   | <b>X</b> |
| b) Moyen   |          |
| c) Faible  |          |
| c) Pas applicable  |          |
| 2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations? |          |
| a) Tout à fait suffisantes   |          |
| b) Suffisantes   |          |
| c) Limitées  | <b>X</b> |
| d) Très limitées   |          |

**Diversité biologique des zones marines et côtières**

|  |          |
|--|----------|
| 3. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?                           |          |
| a) Important   |          |
| b) Moyen   |          |
| c) Faible  |          |
| d) Pas applicable  | <b>X</b> |
| 4. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations? |          |
| a) Tout à fait suffisantes   |          |
| b) Suffisantes   |          |
| c) Limitées  |          |
| d) Très limitées   | <b>X</b> |

**Diversité biologique agricole**

|  |          |
|--|----------|
| 5. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail? |          |
| a) Important   | <b>X</b> |
| b) Moyen   |          |
| c) Faible  |          |
| d) Pas applicable  |          |

|  |          |
|--|----------|
| 6. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations? |          |
| a) Tout à fait suffisantes   |          |
| b) Suffisantes   |          |
| c) Limitées  | <b>X</b> |
| d) Très limitées   |          |

***Diversité biologique des forêts***

|   |          |
|---|----------|
| 7. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?                            |          |
| a) Important  | <b>X</b> |
| b) Moyen  |          |
| c) Faible   |          |
| d) Pas applicable   |          |
| 8. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations ? |          |
| a) Tout à fait suffisantes  |          |
| b) Suffisantes  |          |
| c) Limitées   | <b>X</b> |
| d) Très limitées  |          |

***Diversité biologique des terres arides et semi-arides***

|   |          |
|---|----------|
| 9. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?                            |          |
| a) Important  | <b>X</b> |
| b) Moyen  |          |
| c) Faible   |          |
| d) Pas applicable   |          |
| 10. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations? |          |
| a) Tout à fait suffisantes  |          |
| b) Suffisantes  |          |
| c) Limitées   | <b>X</b> |
| d) Très limitées  |          |

### ***Autres observations sur les programmes de travail et les priorités***

Les efforts de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation des éléments constitutifs du Mali ont porté à la fois sur les écosystèmes des eaux intérieures, la diversité biologique agricole, la diversité biologique des forêts, la diversité biologique des terres arides et semi-arides.

Dans le domaine des écosystèmes des eaux intérieures, bien que la démarche systématique du programme de travail n'a pas été adoptée, plusieurs actions peuvent être considérées comme des éléments pouvant concourir à sa réalisation.

Il est bien connu que le Mali recèle d'importantes ressources en eau de surface. La gestion des bassins fluviaux du Niger (300.000 Km<sup>2</sup>) et du Sénégal (155.000 Km<sup>2</sup>) et des grands lacs dont les lacs Faguibine, Télé, Gouber, Kamango, Daoukiré, Daouna, Fati, Horo, Kabara, Débo requière telle approche. L'évaluation de l'état des ressources, particulièrement des ressources halieutiques demeure au centre des préoccupations de la gestion des ressources naturelles au Mali. Les ressources du Delta Central du Niger ont fait l'objet de plusieurs travaux d'inventaires. La gestion des grands bassins hydrographiques, prônée par l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Agence du Fleuve Niger, comporte des composantes de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique. Dans la mise en oeuvre de la convention de Ramsar, le Lac Walado-debo, la plaine de Seri et le lac Horo sont retenus pour des programmes d'aménagement. *Wetlands International* envisage de recenser les zones humides d'importance.

Concernant la diversité biologique en agriculture, des initiatives d'évaluation des ressources existent au niveau de la recherche agronomique (IER). Elle a, entre autres, dressé un catalogue national des variétés cultivées dont les variétés locales. Elle essaie de caractériser les différents types de systèmes de production agricole. Certes que ses efforts ne tiennent pas compte de tous les éléments du programme de travail et de sa démarche systémique, mais ils démontrent la volonté du Mali de connaître son potentiel génétique et les composantes des écosystèmes agricoles. Le Mali reconnaît que plusieurs lacunes résident dans la connaissance du potentiel génétique. Par exemple, la caractérisation des ressources animales date des années 40.

La politique nationale forestière, adoptée en 1995, vise essentiellement la gestion efficace et durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Cette politique reconnaît qu'en fait les communautés de base dans "leurs terroirs" sont les vrais gestionnaires des ressources. En plus des deux options (sociale et économique), elle comprend une option écologique, qui vise, d'une part, à préserver la diversité biologique dans ses composantes diversité génétique, diversité des produits et diversité des paysages, et, d'autre part, à restaurer les écosystèmes dans le cadre de la lutte contre la désertification et l'avancée du désert.

La dimension environnementale constitue une préoccupation majeure du Gouvernement, bien que souvent prise en compte de manière trop sectorielle ou partielle. La mise en oeuvre de la plupart des politiques, stratégies et programmes se heurte à une insuffisance d'approche intégrée et cohérente et au caractère souvent sectoriel et ponctuel des interventions dans la gestion de l'environnement; et à la quasi-inexistence d'informations et de données environnementales fiables susceptibles d'aider à la prise de décision.

**Article 5 Coopération**

|   |          |                |  |             |          |
|---|----------|----------------|--|-------------|----------|
| 11. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |          |                |  |             |          |
| a) Elevé  | <b>X</b> | b) Moyen       |  | c) Faible   |          |
| 12. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |          |                |  |             |          |
| a) Bonnes   |          | b) Suffisantes |  | c) Limitées | <b>X</b> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources  |          |                |  |             |          |
| <p>Le Mali a développé très tôt, avec les pays voisins, des expériences de coopération en matière de protection des ressources partagées ayant des composantes de gestion de la diversité biologique. Parmi les expériences menées sur le terrain on peut citer: la Gestion durable des éléphants du Gourma et du Sahel Burkinabé, la Conservation des ressources Naturelles par les Communautés Rurales de l'Aire Transfrontalière Mali-Guinée, la préservation du Bétail endémique Mali-Guinée, l'atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE/OMVS) et la Gestion Hydroécologique du Niger Supérieur.</p> <p>Le financement de ces expériences nécessite une mobilisation des ressources financières nationales et internationales (avec l'appui des partenaires au développement) dans le cadre des programmes régionaux.</p> |          |                |  |             |          |

|   |          |
|---|----------|
| 13. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique? |          |
| a) coopération bilatérale (précisez ci-dessous)   |          |
| b) programmes internationaux (précisez ci-dessous)  | <b>X</b> |
| c) accords internationaux (précisez ci-dessous)   |          |

**Décision IV/4. Etat et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options pour leur conservation et leur utilisation durable**

|   |          |
|---|----------|
| 14. Votre pays a-t-il mis en place une coopération efficace, par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux, pour la gestion durable de bassins versants, des bassins de captation et des bassins fluviaux transfrontaliers, ainsi que des espèces migratrices? |          |
| a) non  |          |
| c) oui - de façon limitée   |          |
| d) oui - de façon importante  | <b>X</b> |
| d) pas applicable   |          |

**Décision IV/15. Relations entre la CBD et les Conventions relatives à la biodiversité, les accords internationaux, les institutions et les processus correspondants**

|   |          |
|---|----------|
| 15. Votre pays a-t-il développé des méthodes de gestion pour les zones transfrontières protégées? |          |
| a) non  |          |
| c) oui - de façon limitée   |          |
| d) oui - de façon importante  | <b>X</b> |

|                   |  |
|-------------------|--|
| d) pas applicable |  |
|-------------------|--|

**Décision V/21. Coopération avec d'autres Organismes**

|   |          |
|---|----------|
| 16. Votre pays a-t-il mis en place une collaboration efficace avec l'Année internationale de l'observation de la diversité biologique de DIVERSITAS, et a-t-il assuré une complémentarité avec l'initiative que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prévoient d'entreprendre afin de promouvoir le savoir scientifique et la sensibilisation du public au rôle crucial de la biodiversité pour le développement durable? |          |
| b) non  |          |
| b) non - dans une moindre mesure  | <b>X</b> |
| c) oui- dans une large mesure   |          |

**Décision V/27. Contribution de la Convention sur la diversité biologique à l'étude décennale sur les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**

|   |          |
|---|----------|
| 17. Votre pays prévoit-il de souligner et de mettre l'accent sur les questions de diversité biologique dans le cadre de sa contribution à l'étude décennale des progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre? |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>X</b> |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|   |
|---|
| <p>La Stratégie Nationale en matière de diversité biologique (en cours d'adoption) et le Plan National d'Action Environnemental du Mali (adopté en 1998) préconisent, dans le domaine de la coopération internationale (au niveau sous-régional et international), de veiller au respect et à la mise en oeuvre des diverses Conventions, Accords et Traités internationaux signés et ratifiés par le Mali. Le Mali a développé des programmes de coopération sous-régionale et internationale en matière de protection de l'environnement, et particulièrement autour de ressources partagées (fleuves, parcs transfrontaliers, etc.). Ces cadres de coopération peuvent être mis à profit pour mieux conserver la et utiliser durablement la diversité biologique.</p> <p>Le Mali et huit autres états (dont l'agriculture et l'élevage sont tributaires des conditions bioclimatiques qui règnent dans la zone sahélienne) ont convenu de protéger leur population et leur agronomie contre la sécheresse à travers le CILSS.</p> <p>Le Sénégal, le Mali et la Mauritanie ont convenu de promouvoir une coopération dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur des ressources du fleuve Sénégal (OMVS). Les projets d'exploitation agricole ou industrielle susceptibles de modifier d'une manière sensible les caractéristiques du fleuve ne peuvent être exécutés sans avoir été au préalable approuvés par les Etats contractants. L'Organisation définit les programmes de travail mixtes en vue de la mise en valeur coordonnée et de l'exploitation rationnelle des ressources en eau.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de la sensibilisation du public au rôle crucial de la diversité biologique pour le développement durable, le Mali a organisé, à l'occasion de la journée internationale sur la diversité biologique, une conférence sur les enjeux de la diversité biologique à l'attention des communicateurs.</p> |
|---|

**Article 6 Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable**

|  |                                     |                |                          |             |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------|--------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 18. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?   |                                     |                |                          |             |                                     |
| a) Elevé   | <input checked="" type="checkbox"/> | b) Moyen       | <input type="checkbox"/> | c) Faible   | <input type="checkbox"/>            |
| 19. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?  |                                     |                |                          |             |                                     |
| a) Bonnes  | <input type="checkbox"/>            | b) Suffisantes | <input type="checkbox"/> | c) Limitées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |                                     |                |                          |             |                                     |
| Le Mali a initié un processus de formulation d'une Stratégie Nationale pour la conservation de la diversité biologique assortie d'un plan d'action. Il s'est, en outre, engagé à intégrer de façon appropriée, la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans et politiques pertinents et d'adopter à cette fin des plans et programmes sectoriels. Cette initiative bénéficie de l'appui financier (pour un montant de 265 000 US\$) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de son agence d'exécution le PNUD. Le projet, enregistré sous le numéro MLI/97/G31/A/1G/99, a été exécuté par le Ministère chargé de l'Environnement. |                                     |                |                          |             |                                     |
| 20. Quel est le statut de votre stratégie nationale en matière de diversité biologique (6a)?   |                                     |                |                          |             |                                     |
| a) néant   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| b) première étape d'établissement  | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| c) étape avancée d'établissement   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| d) établi <sup>4</sup>   | <input checked="" type="checkbox"/> |                |                          |             |                                     |
| e) établi et adopté <sup>2</sup>   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| f) rapports de mise en oeuvre disponibles  | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| 21. Quel est le statut de votre plan d'action en matière de diversité biologique (6a)?   |                                     |                |                          |             |                                     |
| a) néant   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| b) première étape d'établissement  | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| c) étape avancée d'établissement   | <input checked="" type="checkbox"/> |                |                          |             |                                     |
| d) établi <sup>2</sup>   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| e) établi et adopté <sup>2</sup>   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| f) rapports de mise en oeuvre disponibles  | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| 22. Votre plan d'action/stratégie national couvre t-il tous les articles de la Convention (6a)? (6a)?  |                                     |                |                          |             |                                     |
| a) seulement quelques articles   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| b) la plupart des articles   | <input checked="" type="checkbox"/> |                |                          |             |                                     |
| b) tous les articles   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |
| 23. Votre plan d'action/stratégie national couvre t-il l'intégration d'autres activités sectorielles (6b)?   |                                     |                |                          |             |                                     |
| a) non   | <input type="checkbox"/>            |                |                          |             |                                     |

<sup>4</sup>/ Veuillez inscrire les informations demandées à la dernière page des présentes lignes indicatrices.

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| b) certains secteurs       |          |
| c) les principaux secteurs | <b>X</b> |
| d) tous les secteurs       |          |

**Décision II/7 et décision III/9 Examen des Articles 6 et 8**

**la Convention**

|  |          |
|--|----------|
| 24. Des mesures sont-elles prises pour l'échange d'informations et le partage d'expérience sur le processus de planification des mesures nationales avec d'autres Parties contractantes? |          |
| a) peu ou pas de mesure  | <b>X</b> |
| b) partage de stratégies, de plans et/ou d'études de cas   |          |
| c) réunions régionales   |          |
| 25. Tous les plans d'action/stratégies nationaux de votre pays comprennent-ils un élément de coopération internationale?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>X</b> |
| 26. Votre plan d'action/stratégie national est-il coordonné avec ceux des pays avoisinants?  |          |
| a) non   |          |
| b) pourparlers bilatéraux/multilatéraux en cours   |          |
| c) coordination dans certains secteurs/domaines thématiques  | <b>X</b> |
| d) entièrement coordonné   |          |
| e) non applicable  |          |
| 27. Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies/plans d'action nationaux?   |          |
| a) non   |          |
| b) première étape d'établissement  |          |
| c) étape avancée d'établissement   |          |
| d) programme mis en place  | <b>X</b> |
| e) rapports de mise en oeuvre disponibles  |          |
| <b>Si vous êtes un pays Partie en développement ou une Partie avec une économie en transition</b>  |          |
| 28. Votre pays a-t-il reçu un appui du mécanisme de financement pour la préparation des stratégies/plans d'action nationaux?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>X</b> |
| Dans l'affirmative, quelle a été l'agence d'exécution (PNUD, PNUE ou Banque mondiale)?   | PNUD     |



**Décisions III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les autres conventions relatives à la biodiversité**

|  |          |
|--|----------|
| 29. Est-ce que les correspondants nationaux de la CBD et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar, de la Convention de Bonn et de la CITES travaillent à l'application de ces conventions de façon à éviter de faire le travail en double. |          |
| a) non   |          |
| b) non - dans une moindre mesure   | <b>X</b> |
| c) oui- dans une large mesure  |          |

**Autres observations sur l'application de cet article**

L'élaboration de la Stratégie s'est basée sur la collecte et l'analyse des informations disponibles et sur un processus de planification participative et de consultation des parties prenantes.

Les premiers travaux ont permis de faire le point des informations sur l'état de la diversité biologique, les pressions sur les espèces, les systèmes écologiques du pays et ainsi que les mécanismes de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors d'un atelier national (mars 1999) qui a rassemblé des représentants d'organismes gouvernementaux nationaux et locaux, du secteur privé, des ONG, des communautés locales, ainsi que de la communauté des partenaires au développement. Les concertations, organisées par la suite aux niveaux national, régional (9 régions) et local (50 cercles), ont permis d'étayer la base informationnelle et de faire en sorte que la stratégie procède d'une compréhension commune pour ce qui est de sa finalité, de ses problèmes et des solutions envisagées pour sa mise en œuvre.

La stratégie nationale et le plan d'action, qui en résulte, un cadre de gestion de la diversité biologique, est axée sur l'amélioration des connaissances du potentiel, le renforcement des compétences et des outils de conservation, la valorisation des ressources biologiques, la mise en place d'un système d'information adéquat et la promotion de la biotechnologie au service de la conservation et la préservation de la diversité biologique. Les documents sont déposés au niveau du Cabinet du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme en vue de l'approbation par le Conseil des Ministres.

**Article 7 Identification et surveillance**

|  |          |                |  |             |          |                  |  |
|--|----------|----------------|--|-------------|----------|------------------|--|
| 30. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?   |          |                |  |             |          |                  |  |
| a) Elevé   | <b>X</b> | b) Moyen       |  | c) Faible   |          |                  |  |
| 31. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?  |          |                |  |             |          |                  |  |
| a) Bonnes  |          | b) Suffisantes |  | c) Limitées | <b>X</b> | d) Très limitées |  |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |          |                |  |             |          |                  |  |
| <p>Le Mali tente depuis plusieurs années d'identifier et de surveiller ses ressources biologiques en vue de mieux les préserver. Dans le souci de répondre aux besoins d'informations exprimés ou latents, des initiatives ont vu le jour depuis 1985 avec le Projet Inventaire des Ressources Terrestres, le Centre International pour l'Elevage en Afrique, le Projet Production Primaire au Sahel, Réseau d'Observatoire et Surveillance Environnemental à Long Terme, le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, etc.</p> <p>Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Mali a bénéficié d'un apport financier de la Banque Mondiale, de l'UNSO, de l'OSS, de la Coopération Française, du CILSS et d'autres partenaires. Cet appui a permis de promouvoir la gestion des informations et de la surveillance écologique : Projet de Gestion de l'Information Environnementale, Système d'Information et de Suivi Environnemental, Suivi environnemental (Volet B du PGRN), Centre d'échange (Point focal de la Diversité biologique), etc.</p> |          |                |  |             |          |                  |  |

|  |          |
|--|----------|
| 32. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des espèces (7a)?     |          |
| a) activité minimale   |          |
| b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs          | <b>X</b> |
| c) pour une gamme de groupes majeurs   |          |
| d) pour une gamme complète d'espèces   |          |
| 33. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des écosystèmes (7a)? |          |
| a) activité minimale   |          |
| b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier                                | <b>X</b> |
| c) pour les principaux écosystèmes   |          |
| d) pour une gamme complète d'écosystèmes   |          |
| 34. Votre pays dispose t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau génétique (7a)?       |          |
| a) activité minimale   | <b>X</b> |
| b) programme mineur dans certains secteurs   |          |
| c) programme majeur dans certains secteurs   |          |
| d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents  |          |
| 35. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des espèces (7a)?  |          |
| a) activité minimale   |          |
| b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs          | <b>X</b> |

|   |          |
|---|----------|
| c) pour une gamme de groupes majeurs  |          |
| d) pour une gamme complète d'espèces  |          |
| 36. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des écosystèmes (7b)?           |          |
| a) activité minimale  |          |
| b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier   | <b>x</b> |
| c) pour les principaux écosystèmes  |          |
| d) pour une gamme complète d'écosystèmes  |          |
| 37. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau génétique (7b)?                 |          |
| a) activité minimale  | <b>x</b> |
| b) programme mineur dans certains secteurs  |          |
| c) programme majeur dans certains secteurs  |          |
| d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents   |          |
| 38. Votre pays a-t-il identifié les activités qui ont des incidences néfastes sur la diversité biologique (7c)? |          |
| a) non  |          |
| b) première étape d'examen et d'évaluation  |          |
| c) étape avancée d'examen et d'évaluation   | <b>x</b> |
| d) examen et évaluation terminés  |          |
| e) rapports sur les résultats disponibles   |          |
| 39. Votre pays surveille-il ces activités et leurs effets (7c)?   |          |
| a) non  |          |
| b) première étape d'établissement de programme  | <b>x</b> |
| c) étape avancée d'établissement de programme   |          |
| d) programme mis en place   |          |
| e) rapports de mise en oeuvre disponibles   |          |
| 40. Votre pays coordonne-t-il la collecte et la gestion d'informations au niveau national (7d)?                 |          |
| a) non  |          |
| b) première étape d'établissement de programme  |          |
| c) étape avancée d'établissement de programme   |          |
| d) programme mis en place   | <b>x</b> |
| e) rapports de mise en oeuvre disponibles   |          |

**Décision III/10 Identification, surveillance et évaluation**

|  |          |
|--|----------|
| 41. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs nationaux de diversité biologique? |          |
| a) non   |          |
| b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours                                    | <b>x</b> |
| c) indicateurs identifiés (dans ce cas, donnez une description ci-après)           |          |

|   |          |
|---|----------|
| 42. Votre pays applique-t-il des techniques d'évaluation rapide et de télédétection?  |          |
| a) non  |          |
| b) première étape d'établissement de programme  | <b>x</b> |
| c) étape avancée d'établissement de programme   |          |
| d) programme mis en place   |          |
| e) rapports de mise en oeuvre disponibles   |          |
| 43. Votre pays a-t-il adopté une démarche par étape pour la mise en oeuvre de l'Article 7 en mettant d'abord l'accent sur l'identification des éléments de la diversité biologique (7a) et sur les activités qui ont des effets nocifs sur ces éléments (7c)? |          |
| a) non  |          |
| b) pas approprié au contexte national   |          |
| c) oui  | <b>x</b> |
| 44. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties contractantes dans des projets pilotes de démonstration sur l'application de méthodologies d'évaluation et d'indicateurs?   |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)  |          |
| 45. Votre pays a-t-il préparé et mis à la disposition d'autres Parties contractantes des rapports sur toute expérience d'application de méthodologies d'évaluation?   |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui  |          |
| 46. Votre pays cherche-t-il rendre plus largement disponibles les informations taxonomiques qu'il détient dans ses collections?   |          |
| a) pas de collections pertinentes   |          |
| b) aucune mesure  | <b>x</b> |
| c) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)  |          |

**Décision V/7. Identification, surveillance, évaluation, et indicateurs**

|  |          |
|--|----------|
| 47. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec les pays avoisinants en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation?             |          |
| a) non   |          |
| b) coopération limitée   | <b>x</b> |
| c) coopération importante sur certaines questions  |          |
| d) coopération importante sur de nombreuses questions  |          |
| 48. Votre pays a-t-il fourni des études de cas en matière de développement et d'application de programmes d'évaluation, de surveillance, et d'indicateurs? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui - études fournies au Secrétariat  |          |
| c) oui - études fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange   |          |
| d) oui - études fournies par d'autres moyens (veuillez préciser)   |          |

|   |          |
|---|----------|
| 49. Votre pays apporte t-il son aide à d'autres Parties afin de les aider à augmenter leurs capacités à développer des programmes d'indicateurs et de surveillance? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) formation  |          |
| c) soutien direct   |          |
| d) partage d'expérience   |          |
| e) autre (Expliquez)  |          |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Le Mali a procédé, avec la Coopération du Bureau Afrique de l'Agence de développement International (USAID), à une évaluation de la diversité biologique (P. Warshall, 1989). L'étude, réalisée à cet effet, dégage les éléments constitutifs de la diversité biologique et certaines espèces menacées. "Disposer d'un système national de suivi et de surveillance des ressources de la diversité biologique" est un des objectifs de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique. Cette préoccupation figure également au niveau du Plan National d'Action Environnemental. Ce dernier tente de mettre en cohérence les différentes initiatives en cours dans le pays.

Pour consolider leurs acquis et rendre cohérente les différentes interventions, la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique propose un programme spécifique de gestion des informations sur la diversité biologique qui s'insère dans le Programme National de Gestion de l'Information Environnementale. Le Mali recherche actuellement des ressources financières nationales et internationales complémentaires de l'ordre de 600 000 000 Francs CFA pour la mise en oeuvre de ce programme.

Par ailleurs, le Mali a participé au niveau sous-régional à l'établissement d'indicateurs sur l'environnement et sur la désertification, incluant des indicateurs sur les ressources biologiques. La réflexion s'est poursuivie tout au long de l'élaboration de la Stratégie Nationale en matière de Diversité Biologique qui propose un certain nombre d'indicateurs de mise en oeuvre de la Stratégie. Certains des paramètres identifiés se rapportent à la surveillance des ressources biologiques.

Le Mali participe, par ailleurs, à la phase pilote de la mise en place du Centre d'Echange (CHM). Il a bénéficié de 13 140 US\$ qui ont servi à l'achat du matériel informatique. L'évaluation des besoins de formation a fait l'objet d'une requête de financement soumise au FEM.

**Décisions en matière de taxonomie**

**Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA [en partie]**

|  |   |
|--|---|
| 50. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie et/ou organisé des ateliers pour déterminer les priorités du pays dans ce domaine?                                       |   |
| a) non   |   |
| b) première étape d'évaluation   | X |
| c) étape avancée d'évaluation  |   |
| d) évaluation terminée   |   |
| 51. Votre pays a-t-il établi un plan d'action national en matière de taxonomie?  |   |
| a) non   | X |
| b) première étape d'établissement  |   |
| c) étape avancée d'établissement   |   |
| d) plan d'action mis en place  |   |
| e) rapports de mise en oeuvre disponibles  |   |
| 52. Votre pays met-il à disposition les ressources appropriées pour améliorer la disponibilité des informations taxonomiques?  |   |
| a) non   | X |
| b) oui, mais pas suffisamment  |   |
| c) oui, complètement   |   |
| 53. Votre pays encourage-t-il les occasions de formation et d'emploi à l'échelle bilatérale et multilatérale pour les taxonomistes, en particulier pour ceux qui se spécialisent dans les organismes peu connus? |   |
| a) non   | X |
| b) quelques occasions  |   |
| c) de nombreuses occasions   |   |
| 54. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays?  |   |
| a) non   | X |
| b) certains investissements  |   |
| c) d'importants investissements  |   |
| 55. Votre pays encourage-t-il l'établissement de partenariat entre les institutions taxonomiques dans les pays développés et les pays en développement?  |   |
| a) non   | X |
| b) oui - politique énoncée   |   |
| c) oui - programme national systématique   |   |
| 56. Votre pays a-t-il adopté des niveaux quelconques de structure internationalement convenus pour abriter les collections?  |   |
| a) non   | X |
| b) à l'étude   |   |
| c) en cours de mise en oeuvre par certaines collections  |   |
| d) en cours de mise en oeuvre par toutes les grandes collections   |   |

|   |   |
|---|---|
| 57. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie?   |   |
| a) non  | X |
| b) quelques-uns   |   |
| c) un grand nombre  |   |
| 58. Votre pays a-t-il rendu compte des mesures adoptées pour renforcer les capacités nationales en matière de taxonomie, pour désigner des centres nationaux de référence, et pour mettre les informations abritées dans les collections à la disposition des pays d'origine? |   |
| a) non  | X |
| b) oui - rapport national précédent   |   |
| c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE   |   |
| d) oui - autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)   |   |
| 59. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques?   |   |
| a) non  |   |
| b) à l'étude  |   |
| c) oui pour certaines institutions  | X |
| d) oui pour toutes les grandes institutions   |   |
| 60. Votre pays a-t-il aidé les institutions taxonomiques à établir des consortiums pour mener des projets régionaux?  |   |
| a) non  | X |
| b) à l'étude  |   |
| c) oui - de façon limitée   |   |
| c) oui - de façon importante  |   |
| 61. Votre pays a-t-il accordé une attention particulière au financement international de bourses pour des spécialistes étudiant à l'étranger ou pour attirer des experts internationaux dans des stages nationaux ou régionaux?   |   |
| a) non  | X |
| b) à l'étude  |   |
| c) oui - de façon limitée   |   |
| d) oui - de façon importante  |   |
| 62. Votre pays a-t-il établi des programmes de recyclage pour permettre à des spécialistes compétents de se réorienter vers des domaines liés à la taxonomie?   |   |
| a) non  | X |
| b) quelques-uns   |   |
| c) un grand nombre  |   |

**Décision V/9. Initiative mondiale en matière de taxonomie: Mise en œuvre et progression des suggestions d'actions**

|  |   |
|--|---|
| 63. Votre pays a-t-il identifié ses besoins d'informations dans le domaine de la taxonomie, et a-t-il évalué sa capacité nationale à y répondre?   |   |
| a) non   | X |
| b) évaluation de base  |   |
| c) évaluation approfondie  |   |
| 64. Votre pays a-t-il établi ou regroupé des centres de références taxonomiques?   |   |
| a) non   |   |
| b) oui   | X |
| 65. Votre pays a-t-il travaillé sur le renforcement des ses capacités en matière de recherche taxonomique?   |   |
| a) non   |   |
| b) oui   | X |
| 66. Votre pays a-t-il communiqué au Secrétaire exécutif des informations sur les programmes, projets ou initiatives de projets pilotes dans le cadre de l'Initiative mondiale en matière de Taxonomie? |   |
| a) non   | x |
| b) oui   |   |
| 67. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour l'Initiative mondiale en matière de taxonomie qui serait en contact avec d'autres correspondants nationaux?                                 |   |
| a) non   | X |
| b) oui   |   |
| 68. Votre pays a-t-il participé au développement de réseaux régionaux afin de faciliter le partage des informations sur l'Initiative mondiale en matière de taxonomie ?                                |   |
| a) non   | X |
| b) oui   |   |
| Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie avec une économie en transition -  |   |
| 69. Votre pays a-t-il fait appel à des ressources par l'intermédiaire du mécanisme financier pour les actions prioritaires identifiées dans cette décision ?   |   |
| a) non   |   |
| b) oui, mais sans succès   | x |
| c) oui, avec succès  |   |



**Autres observations sur l'application de cet article**

Au Mali, les efforts dans le domaine de la taxonomie datent des années coloniales. La flore forestière, par exemple, a fait l'objet de travaux de la part de beaucoup de chercheurs arabes et européens. Plus de 100 collecteurs ont contribué à leur récolte ou à leur description au Mali. On peut citer parmi eux : Park, Caillé, Aubréville, Chevalier et Raynal, Carrey, Lecard, Chudeau, Rogeon, De Canay, Robery, Jaeger, Diarra, Scaetta, Adjanohoun, Aké Assi, Guinko, Rosetti, Duong Huu Thoi. Les plantes vasculaires sont relativement les mieux connues. Ainsi, plus de 10 000 échantillons de plantes ont été récoltés au Mali et certains sont encore disponibles à l'IER. Malgré ces efforts, il faut reconnaître qu'il reste encore au Mali des zones botaniquement mal connues et que les collections ont été mal conservées et sont dispersées.

Des insuffisances notoires concernant la taxonomie sont constatées dans beaucoup de secteurs. C'est pourquoi, la Stratégie Nationale appelle à entreprendre une recherche taxonomique. Le soutien international pour le renforcement des capacités nationales est fondamental.

**Article 8 Conservation in situ [Articles 8h et 8j exclus]**

70. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?

|          |          |          |  |           |  |
|----------|----------|----------|--|-----------|--|
| a) Elevé | <b>X</b> | b) Moyen |  | c) Faible |  |
|----------|----------|----------|--|-----------|--|

71. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?

|           |  |                |  |             |          |                  |  |
|-----------|--|----------------|--|-------------|----------|------------------|--|
| a) Bonnes |  | b) Suffisantes |  | c) Limitées | <b>X</b> | d) Très limitées |  |
|-----------|--|----------------|--|-------------|----------|------------------|--|

Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources

En plus de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique et du Plan National d'Action Environnemental (où des programmes touchant la diversité biologique ont été classés prioritaires) certaines politiques nationales mises en œuvre prennent en compte implicitement ou explicitement les préoccupations relatives à la conservation *in situ* des ressources.

Depuis la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique par le Mali en mars 1995, des projets spécifiquement orientés vers la conservation de la diversité biologique, ont vu le jour. Parmi eux figurent:

- du Projet de Gestion Durable de la Biodiversité dans le Gourma malien ;
- du Projet de Gestion Durable de la Biodiversité dans la Réserve de Faune du Bafing;
- du Projet de Gestion Durable de la Diversité Biologique dans le Delta Intérieur du Niger;
- du Projet de Gestion Durable des Forêts en 3<sup>ème</sup> région ;
- des Projets de faible envergure financés dans le cadre du Programme des Petites Subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial/PNUD ;
- du Projet de Gestion Durable de la Biodiversité de la Boucle du Baoulé ;
- du Projet d'Elaboration de la Stratégie Nationale de Biodiversité et son Plan d'action; et du Projet de Réhabilitation de la végétation autochtone en Zones aride et semi-aride d'Afrique.

En outre, le Mali doit capitaliser les expériences de nombreux projets et programmes en faveur de la conservation des ressources naturelles menés sur le terrain depuis plusieurs décennies avant la signature de la Convention. D'une façon générale, ces projets et programmes visaient la conservation des ressources forestières, la gestion des ressources naturelles, la promotion des productions animales et végétales. Une classification thématique donne les catégories ci-dessous :

- Les projets orientés vers l'organisation rationnelle de l'exploitation des ressources forestières par les populations riveraines des forêts classées. C'est le cas du projet de cogestion des forêts des Monts Mandingues, la Faya, Sounsan, le Projet Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita, le Projet gestion des Forêts en 3<sup>ième</sup> Région et de nombreux projets des populations et des ONGs (Care, NEF, AFVP, USC-Canada, SOS-UK, etc);
- Les projets orientés vers la régénération d'environnements dégradés avec la participation des populations locales. Le projet UICN de Youvarou en est l'exemple ainsi que le Projet Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita, le Projet UNSO/Tonka, le Programme Lutte contre l'Ensablement et le développement des ressources forestières dans le Nord du Mali, le PRODESO, le Projet Elevage Mali Nord-Est et beaucoup de projets exécutés par les ONGs;
- Projets visant la responsabilisation des populations dans la gestion de leur terroir par des plantations champêtres, des plantations forestières, des activités de DRS (défense et restauration des sols) CES (conservation des eaux et du sol), etc. Le projet de Konou (Dioro), le Projet PGRN/ CMDT, le PGTV/Bankass, le Projet CARE/Koro, GDRN-Sikasso et les projets d'autres ONGs illustrent cette forme d'intervention;
- Les projets orientés spécialement vers la gestion de la faune et de son habitat. C'est le cas du projet gestion participative de la réserve de faune du Bafing, du projet gestion améliorée des ressources de la diversité biologique de la réserve de la Boucle du Baoulé, du Projet diversité biologique du Gourma, du Projet UICN du Delta, etc.
- Les projets gestion des ressources naturelles (PGRN/Banque Mondiale ; PGRN/CMDT ; PGRN/ONGs) sont de toute évidence des cas exceptionnels se fixant comme objectif le développement socio-économique global des zones encadrées avec des volets : forêt, faune, lutte anti-érosive, accroissement de la production agricole, santé, éducation, suivi environnemental, etc.
- Les Projets orientés vers la conservation *in situ* d'espèces végétales : le Projet UICN pour l'*Acacia kirkii* dans le Delta, le Projet Promogom pour l'*Acacia senegal* à Kayes, les actions de régénération de Bourgou à Mopti, Tombouctou et Gao, les projets de régénération de rônier à Mopti et Ségou et de doum à Niafunké et Gao;
- Les projets orientés vers la conservation d'espèces animales : l'Opération N'Dama de Yanfolila, le Projet des races bovines et ovines Toronké dans la région de Kayes, le Projet zébu Azaouak/ACORD à Ménaka, le projet de développement de l'aviculture au Mali, le Programme d'inventaire et de caractérisation des races animales en Afrique de l'Ouest, le Projet d'introduction de la chèvre Guéra dans la région de Kayes;
- Les projets orientés vers la conservation des semences végétales : le projet d'Appui au Service Semencier National, les projets de semences niébé, coton, céréales, cultures maraîchères;
- Les projets orientés vers la biotechnologie: le projet de création d'un Centre National d'Insémination Artificielle, le projet d'Appui au Laboratoire de Biotechnologie de l'IPR/IFRA
- Les Projets orientés vers l'information, l'éducation, la formation : le PFIE, le Volet Suivi environnemental PGRN, le Projet Walia de l'UICN, le SIE du PNUD/UNSO, le Projet SIGMA de la DNH, le ROSELT, le Programme IER/IERD pour le suivi du Delta, le PIRT, le PIRL.

|   |          |
|---|----------|
| 72. Votre pays a-t-il mis sur pied un système de zones protégées visant à conserver la diversité biologique (8a)?   |          |
| a) système en cours d'établissement   | <b>x</b> |
| b) examen national disponible sur la couverture des zones protégées   |          |
| c) plan national sur les systèmes de zones protégées mis en place   |          |
| d) système relativement complet mis en place  |          |
| 73. Existe-t-il des lignes directrices nationales adoptées pour le choix, la création et la gestion des zones protégées (8b)?   |          |
| a) non  |          |
| b) non, en cours de développement   |          |
| c) oui  | <b>x</b> |
| d) oui, à l'étude   |          |
| 74. Votre pays réglemente-t-il ou gère-t-il des ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique, dans le but d'en assurer la conservation et l'utilisation durable (8c)? |          |
| a) non  |          |
| b) première phase d'établissement   |          |
| c) phase avancée d'établissement  |          |
| d) programme ou politique en place  | <b>x</b> |
| e) rapports de mise en oeuvre disponibles   |          |

|  |          |
|--|----------|
| 75. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que pour le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel (8d)? |          |
| a) non   |          |
| b) certaines mesures en place  |          |
| c) mesures potentielles à l'étude  |          |
| d) mesures complètes mises en place  | <b>x</b> |
| 76. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées (8e)?  |          |
| a) non   |          |
| b) certaines mesures en place  | <b>x</b> |
| c) mesures potentielles à l'étude  |          |
| d) mesures complètes mises en place  |          |
| 77. Votre pays a-t-il pris des mesures pour remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés (8f)?   |          |
| a) non   |          |
| b) certaines mesures en place  | <b>x</b> |
| c) mesures potentielles à l'étude  |          |
| d) mesures complètes mises en place  |          |
| 78. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la reconstitution des espèces menacées (8f)?   |          |

|  |   |
|--|---|
| a) non   |   |
| b) certaines mesures en place  | X |
| c) mesures potentielles à l'étude  |   |
| d) mesures complètes mises en place  |   |
| 79. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer, gérer ou maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants et modifiés résultant de la biotechnologie (8g)?                                    |   |
| a) non   |   |
| b) certaines mesures en place  |   |
| c) mesures potentielles à l'étude  | X |
| d) mesures complètes mises en place  |   |
| 80. Votre pays a-t-il essayé d'instaurer les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (8i)? |   |
| a) non   |   |
| b) première étape d'établissement  |   |
| c) étape avancée d'établissement   |   |
| d) programme ou politique en place   | X |
| e) rapports de mise en oeuvre disponibles  |   |
| 81. Votre pays a-t-il formulé et maintenu en vigueur les dispositions législatives et autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées (8k)?   |   |
| a) non   |   |
| b) première étape d'établissement  |   |
| c) étape avancée d'établissement   |   |
| d) législation ou autres mesures en place  | x |
| 82. Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner un effet défavorable important sur la diversité biologique (8l)?                             |   |
| a) non   |   |
| b) première étape d'établissement  |   |
| c) étape avancée d'établissement   |   |
| d) législation ou autres mesures en place  | x |
| Si vous êtes une Partie pays développé -   |   |
| 83. Votre pays coopère t-il à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> , notamment aux pays en développement (8m)?   |   |
| Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -   |   |
| 84. Votre pays reçoit-il un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> (8m)?   |   |
| a) non   |   |
| b) oui (dans l'affirmative, veuillez donner des détails ci-après)  | X |

**Décision II/7 Examen des Articles 6 et 8 de la Convention**

|   |   |
|---|---|
| 85. Des mesures sont-elles prises pour partager avec d'autres Parties contractantes l'information et l'expérience relatives à la mise en oeuvre du présent article? |   |
| a) peu de mesures ou aucune   | X |
| b) partage de documents et/ou d'études de cas   |   |
| c) réunions régionales  |   |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Le Mali a adopté une législation importante pour la protection et la conservation de sa flore, de sa faune et celle de ses écosystèmes et habitats. L'analyse de cette législation montre que les mesures de la conservation de la diversité biologique peuvent être organisées en deux catégories qui peuvent correspondre à deux niveaux de protection et de conservation :

- Le 1<sup>er</sup> niveau comprend les mesures de protection générale qui couvrent grosso modo, mais de manière indistincte, toutes les espèces de faune et toutes les espèces de flore. C'est le niveau qui concerne les aires protégées de flore et de faune terrestre et aquatique: forêts classées, domaines protégés, réserves naturelles intégrales, parcs nationaux, réserves de faune, etc. La protection de ces aires en principe, assure la conservation de toutes les espèces biologiques comprises dans leurs périmètres. C'est dans cette optique que s'inscrivent aussi les principes fondamentaux comme celui de l'obligation faite aux propriétaires et gestionnaires des éléments des domaines nationaux de ressources naturelles (forestières, fauniques et piscicoles) de prendre des mesures de protection des dites ressources, le principe d'autorisation préalable des autorités compétentes pour l'exploitation des ressources. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrivent les principes de l'obligation de plans d'aménagement comme ligne directrice de l'exploitation des ressources de domaines protégés, de classement compensatoire de périmètres déclassés, de non aliénation de zone classées etc.
- Le 2<sup>ème</sup> niveau de protection et de conservation comprend les mesures à caractère plus spécifiques à certaines espèces de flore et de faune. Ces espèces font l'objet de liste précise et sont classées en différentes catégories en fonction du degré de protection dont elles bénéficient (protection intégrale, protection partielle, ou non protection). Une espèce peut aller d'une catégorie à une autre en fonction de la situation particulière de sa population par rapport à sa survie ; c'est le même esprit que poursuivent les mesures relatives à la création de réserves spéciales ou sanctuaires pour les animaux et les oiseaux. C'est aussi le sens des mesures d'interdiction ou de restriction sur des catégories comme les femelles gestantes ou suitées, les nouveaux-nés et jeunes d'une certaine taille chez les animaux, les alevins chez les poissons, sur l'importation d'espèces.

L'esprit de gestion qu'elle institue notamment avec la notion de plans d'aménagement permettant d'organiser la conservation des ressources et des espèces tout en permettant l'exploitation des aires constitue un aspect positif de cette législation. Ces plans doivent permettre la prévision, l'organisation et la sélection de la quantité et de l'espèce, donc une meilleure conservation de la diversité biologique, c'est également dans le but d'une meilleure protection et conservation des ressources des aires protégées que la législation a prescrit les zones tampons, les ranches de gibier et les zones d'intérêt cynégétique.

Un autre aspect important de la législation est l'association des citoyens à la gestion des ressources naturelles et à la protection et conservation de la diversité biologique.

Par exemple, la loi n°95-031 du 24 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat. et de ses textes d'application est un instrument

juridique appréciable pour la conservation de la diversité biologique de par les dispositions et mesures qu'elle contient. Ces dispositions protègent l'écosystème, les animaux, et les végétaux et leurs caractéristiques génétiques d'origine de la faune et de la flore (interdiction d'introduire des espèces exotiques).

La législation relative à la gestion de la pêche de la pisciculture et la conservation de la diversité biologique est constituée d'une loi de base, la loi 95-032 AN-RM du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture et de ses textes d'application.

La protection des zones adjacentes des zones protégées n'est pas suffisamment prise en charge par la législation. La mise en application systématique de l'obligation d'Etude Impact Environnemental (EIE) à l'occasion des classements des aires de protection aurait pu permettre d'intégrer à cette planification le développement des zones adjacentes. Or la procédure de classement des aires (forêts, domaine faunique, piscicole) est tellement sommaire qu'elle définit plutôt le circuit administratif des dossiers de classement (le Décret n°96-43) sans en préciser le contenu, les aspects devant nécessairement être pris en compte dans ledit dossier.

La réglementation concernant la gestion et les risques liés à la libération des organismes génétiques modifiés est en cours d'études au niveau de la Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle.

**Article 8h Espèces exotiques**

|   |  |                |          |             |          |
|---|--|----------------|----------|-------------|----------|
| 86. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |  |                |          |             |          |
| a) Elevé  |  | b) Moyen       | <b>x</b> | c) Faible   |          |
| 87. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |  |                |          |             |          |
| a) Bonnes   |  | b) Suffisantes |          | c) Limitées | <b>x</b> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources  |  |                |          |             |          |
| <p>A travers la loi n°95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et de ses textes d'application, le Mali a adopté des mesures de protection générales des espèces de faune et de son habitat (Art. 39) et de mesures tendant à interdire l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques (art 39).</p> <p>Par ailleurs, parmi les priorités de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique figure l'éradication de la jacinthe d'eau, en tant qu'espèce envahissante. Le problème est si aigu à Bamako que le Premier Ministre avait interpellé en 1998 les structures techniques sur la question. Le programme demande de moyens, en particulier financiers, pour aider les populations riverains des zones infestées à jouer un rôle dans la lutte.</p> |  |                |          |             |          |
| 88. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?  |  |                |          |             |          |
| a) non  |  |                |          |             |          |
| b) seulement les principales espèces, source de préoccupation   |  |                |          |             | <b>x</b> |
| c) seulement les introductions nouvelles ou récentes  |  |                |          |             |          |
| d) un système complet détecte les nouvelles introductions   |  |                |          |             |          |
| e) un système complet détecte toutes les introductions connues  |  |                |          |             |          |
| 89. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?  |  |                |          |             |          |
| a) non  |  |                |          |             |          |
| b) seulement les principales espèces source de préoccupation  |  |                |          |             | <b>x</b> |
| c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées  |  |                |          |             |          |
| 90. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?  |  |                |          |             |          |
| a) non  |  |                |          |             |          |
| b) certaines mesures en place   |  |                |          |             | <b>x</b> |
| c) mesures potentielles à l'étude   |  |                |          |             |          |
| d) mesures complètes mises en place   |  |                |          |             |          |

**Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTA**

|   |          |
|---|----------|
| 91. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques? |          |
| a) peu de mesures ou aucune   |          |
| b) pourparlers en cours sur des projets potentiels  | <b>x</b> |

|   |   |
|---|---|
| c) travaux effectifs d'établissement de nouveaux projets                                  |   |
| 92. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques? |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une moindre mesure  | X |
| c) oui - dans une large mesure  |   |

**Décision V/8. Espèces exotiques constituant une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces**

|   |   |
|---|---|
| 93. Votre pays applique t-il les principes directeurs préliminaires visant à prévenir et à atténuer les effets des espèces exotiques dans le cadre d'activités visant à appliquer l'article 8(h) de la Convention, et dans d'autres secteurs? |   |
| a) non  |   |
| b) à l'étude  |   |
| c) application limitée dans certains secteurs   | X |
| d) application importante dans certains secteurs  |   |
| e) application importante dans la plupart des secteurs  |   |
| 94. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas portant sur des évaluations thématiques?  |   |
| a) non  | X |
| b) en préparation   |   |
| c) oui  |   |
| 95. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire Exécutif des commentaires par écrit sur les principes directeurs préliminaires?  |   |
| a) non  | X |
| b) oui  |   |
| 96. Votre pays accorde t-il la priorité au développement et à l'application de plans d'action et de stratégie contres les espèces exotiques envahissantes?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |
| 97. Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris dans l'échange de meilleures pratiques?                    |   |
| a) non  |   |
| b) coopération transfrontalière   |   |
| c) coopération régionale  | X |
| d) coopération multilatérale  |   |
| 98. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays accorde t-il la priorité aux écosystèmes isolés sur le plan géographique ou sur le plan évolutif?  |   |
| a) non  | X |
| b) oui  |   |



|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 99. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise-t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ? |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui  | <input type="checkbox"/>            |
| 100. Votre pays a-t-il pris des mesures d'éducation, de formation, et de sensibilisation du public efficaces concernant le problème des espèces envahissantes?  |                                     |
| a) non  | <input type="checkbox"/>            |
| b) quelques initiatives   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) de nombreuses initiatives  | <input type="checkbox"/>            |
| 101. Votre pays met-il à disposition les informations qu'il détient sur les espèces exotiques par l'intermédiaire du Centre d'échange?  |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) quelques informations  | <input type="checkbox"/>            |
| c) toutes les informations disponibles  | <input type="checkbox"/>            |
| d) informations disponibles sur d'autres supports (veuillez préciser)   | <input type="checkbox"/>            |
| 102. Votre pays apporte-t-il son soutien au Programme mondial sur les espèces envahissantes afin d'accomplir les tâches décrites dans la décision et ses annexes?                                       |                                     |
| a) non  | <input type="checkbox"/>            |
| b) soutien limité   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) soutien important  | <input type="checkbox"/>            |

**Autres observations sur l'application de cet article**

L'introduction de certaines espèces au Mali a mis en péril des espèces locales avec lesquelles elles n'avaient pas évolué. Au cœur de ce problème se situe le cas de la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*). Il est devenu une source d'inquiétude grandissante. Originaire de l'Amazonie, cette herbe aquatique flottante a été introduite vers 1990 autour de Bamako. Elle constitue le biotope de nombreux organismes aquatiques vecteurs de maladies et envahit les mares, les infrastructures de l'Énergie du Mali, de l'Office du Niger, du Périmètre irrigué de Baguinéda. En couvrant les plans d'eau, elle constitue une menace pour les espèces aquatiques animales et végétales qu'elles asphyxient.

Dans le domaine de l'éradication des espèces envahissantes se situe le projet d'Appui de la FAO (TCP/MLI/6613 A) concernant la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques nuisibles. Le projet tentait d'évaluer les végétaux flottants du fleuve Niger dont le plus important était la jacinthe d'eau, de mettre en place une unité d'élevage à Sotuba de deux espèces de charançon pour la lutte biologique et d'organiser des séances de concertations d'un certain nombre d'acteurs concernés par le problème.

Les engagements financiers pour la poursuite des actions sont demeurés faibles et les activités ne sont plus que timidement menées à l'Office du Niger et à Projet de Réhabilitation de Baguier.

**Article 8j Connaissances traditionnelles et dispositions connexes**

|   |                                     |                |                          |             |                          |                  |                                     |
|---|-------------------------------------|----------------|--------------------------|-------------|--------------------------|------------------|-------------------------------------|
| 103. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?   |                                     |                |                          |             |                          |                  |                                     |
| a) Elevé  | <input checked="" type="checkbox"/> | b) Moyen       | <input type="checkbox"/> | c) Faible   | <input type="checkbox"/> |                  |                                     |
| 104. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?  |                                     |                |                          |             |                          |                  |                                     |
| a) Bonnes   | <input type="checkbox"/>            | b) Suffisantes | <input type="checkbox"/> | c) Limitées | <input type="checkbox"/> | d) Très limitées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources  |                                     |                |                          |             |                          |                  |                                     |
| La Stratégie Nationale en matière de diversité biologique accorde une priorité aux connaissances traditionnelles et dispositions connexes. Elle prévoit un Programme de valorisation de ces connaissances. Il a comme objectif principal la promotion des connaissances et pratiques traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique. |                                     |                |                          |             |                          |                  |                                     |

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 105. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? |                                     |
| a) non  | <input type="checkbox"/>            |
| b) certaines mesures en place   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) mesures potentielles à l'étude   | <input type="checkbox"/>            |
| d) mesures complètes mises en place   | <input type="checkbox"/>            |
| 106. Votre pays oeuvre t-il à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques?  |                                     |
| a) non  | <input type="checkbox"/>            |
| b) première étape de mise en oeuvre   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  | <input type="checkbox"/>            |
| d) programme ou politique en place  | <input type="checkbox"/>            |

**Décision III/4 et Décision IV/9. Mise en oeuvre de l'Article 8 j**

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 107. Votre pays a-t-il établi une législation nationale et des stratégies correspondantes pour la mise en oeuvre de l'Article 8 j)? |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) première étape d'établissement   | <input type="checkbox"/>            |
| c) étape avancée d'établissement  | <input type="checkbox"/>            |
| d) législation ou autres mesures en place   | <input type="checkbox"/>            |

|  |   |
|--|---|
| 108. Votre pays a-t-il fourni de l'information sur la mise en oeuvre de l'Article 8j à d'autres Parties contractantes par des moyens tels que les rapports nationaux?  |   |
| a) non   | X |
| b) oui - rapport national précédent  |   |
| c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE  |   |
| d) oui - autres moyens (Veuillez donner des détails ci-après)  |   |
| 109. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif concernant les mesures prises pour développer et mettre en oeuvre des dispositions de la Convention relatives aux communautés autochtones et locales? |   |
| a) non   | x |
| b) oui   |   |
| 110. Votre pays participe-t-il aux travaux des groupes de travail et des réunions appropriés?  |   |
| a) aucun   | x |
| b) quelques-uns  |   |
| c) tous  |   |
| 111. Votre pays facilite-t-il la participation active de représentants des communautés autochtones et locales à ces groupes de travail et à ces réunions?  |   |
| a) non   | x |
| b) oui   |   |

**Décision V/16. Article 8(j) et dispositions connexes**

|   |   |
|---|---|
| 112. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit dans l'annexe de la décision et identifié la façon dont il faudrait appliquer ces tâches dans le contexte national?   |   |
| a) non  |   |
| b) à l'étude  | x |
| c) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)  |   |
| 113. Votre pays a-t-il intégré ces tâches dans ses programmes permanents en tenant compte des opportunités de coopération identifiées?  |   |
| a) non  | x |
| b) pas adapté au contexte national  |   |
| c) oui - dans une moindre mesure  |   |
| d) oui - dans une large mesure  |   |
| 114. Votre pays prend t-il entièrement en compte les instruments, principes directeurs, codes, et autres activités pertinentes existant dans l'application du programme de travail? |   |
| a) non  | x |
| b) pas adapté au contexte national  |   |
| c) oui - dans une moindre mesure  |   |
| d) oui - dans une large mesure  |   |

|  |          |
|--|----------|
| 115. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier adéquat à la mise en œuvre du programme de travail?   |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) pas adapté au contexte national   |          |
| c) oui - dans une moindre mesure   |          |
| d) oui - dans une large mesure   |          |
| 116. Votre pays a-t-il complètement intégré des femmes ou des groupes de femmes dans les activités entreprises pour mettre en oeuvre le programme de travail contenu dans l'annexe de la décision et toute autre activité pertinente de la Convention? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui   |          |
| 117. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la participation active des communautés autochtones et locales dans l'application de la Convention ?   |          |
| a) non   |          |
| b) pas adapté au contexte national   |          |
| c) oui - dans une moindre mesure   | <b>x</b> |
| d) oui - dans une large mesure   |          |
| 118. Votre pays a-t-il fourni des études de cas sur les méthodes et les approches concernant la préservation et le partage des connaissances traditionnelles, et le contrôle de ces informations par les communautés autochtones et locales?           |          |
| a) non   | X        |
| b) pas pertinent   |          |
| c) oui - fournies au Secrétariat   |          |
| d) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange   |          |
| e) oui - par d'autres moyens (veuillez préciser)   |          |
| 119. Votre pays partage t-il des informations ou des expériences sur la législation nationale ou toute autre mesure afin de sauvegarder les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales?                    |          |
| a) non   | X        |
| b) pas pertinent   |          |
| c) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange   |          |
| d) oui - avec certains pays  |          |
| e) oui - par d'autres moyens (veuillez préciser)   |          |
| 120. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la préservation des pratiques, des innovations et des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales?  |          |
| a) non   |          |
| b) pas pertinent   |          |
| c) quelques mesures  | X        |
| d) de nombreuses mesures   |          |

|   |   |
|---|---|
| 121. Votre pays, en collaboration avec les communautés autochtones et locales, a-t-il soutenu le développement de registres des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques de ces dernières?   |   |
| a) non  | X |
| b) pas pertinent  |   |
| c) développement en cours   |   |
| d) registre établi  |   |
| 122. Des représentants des organisations des communautés autochtones et locales ont-ils participé, au sein de votre délégation officielle, aux réunions organisées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ?   |   |
| a) pas pertinent  | X |
| b) par opportun   |   |
| c) oui  |   |
| 123. Votre pays assiste-t-il le Secrétariat afin d'utiliser pleinement le mécanisme du Centre d'échange dans le but de coopérer étroitement avec les communautés autochtones et locales afin d'explorer les moyens qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées en matière de diffusion des connaissances traditionnelles? |   |
| a) non  | X |
| b) en l'attente d'information sur la façon de procéder  |   |
| c) oui  |   |
| 124. Votre pays a-t-il identifié des sources de financement pour les activités décrites dans la décision?   |   |
| a) non  | X |
| b) pas pertinent  |   |
| c) en partie  |   |
| d) entièrement  |   |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|   |
|---|
| <p>Le Mali a consenti des efforts visant le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. Diverses connaissances et pratiques traditionnelles sont utilisées pour gérer durablement les ressources naturelles. Grâce à leur profondément enracinées dans les comportements des individus, elles ont souvent survécu aux vicissitudes du temps. Certaines de ces pratiques et connaissances ont des fondements scientifiques qui les rendent perfectibles.</p> <p>La valorisation des connaissances, pratiques traditionnelles a été pris en compte dans l'élaboration de la législation sur les ressources naturelles. Elle a été également dans la mise en oeuvre des actions par les structures techniques de l'Etat et les ONG. Des ONGs, Projets et Programmes ont largement exploité ces pratiques et connaissances. On peut citer les techniques de conservation d'espèces utiles dans les champs, les bois sacrés, l'utilisation sélective des strates végétales, l'utilisation dans l'espace et dans le temps des pâturages autour des points d'eau, les techniques de sélection et de conservation des semences animales et végétales, etc.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale sur la diversité biologique, une étude a été réalisée sur la contribution de ces connaissances à la gestion de la diversité biologique au Mali. Elle a porté entre autres sur :</p> |
|---|

- l'inventaire des outils traditionnels de gestion des ressources naturelles (Ex : la *Dinâ* de Sékou Amadou, *Yayé* et *Oulakala*);
- l'analyse des connaissances locales sur la diversité biologique et comment l'ensemble de ces connaissances pourrait bénéficier à la conservation de la diversité biologique;
- l'analyse des bénéfices que tirent les groupes qui traditionnellement gèrent le foncier des espaces naturels;
- l'analyse des dispositions légales en cours pour la protection des droits de propriété intellectuelle sur la diversité biologique au niveau du pays des populations locales, des milieux d'affaires et des institutions nationales.

#### Article 9 Conservation ex situ

|  |                                     |                |                          |             |                          |                          |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------|--------------------------|-------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| 125. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |                                     |                |                          |             |                          |                          |                                     |
| a) Elevé   | <input checked="" type="checkbox"/> | b) Moyen       | <input type="checkbox"/> | c) Faible   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 126. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |                                     |                |                          |             |                          |                          |                                     |
| a) Bonnes  | <input type="checkbox"/>            | b) Suffisantes | <input type="checkbox"/> | c) Limitées | <input type="checkbox"/> | d) Très limitées         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |                                     |                |                          |             |                          |                          |                                     |
| Le Mali n'a que timidement adopté des mesures pour une conservation <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment pour la mise en place et l'entretien d'installations de conservation et de recherche pour les plantes, les animaux faute d'une grande capacité technique et financière. |                                     |                |                          |             |                          |                          |                                     |

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 127. Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays (9a)?               |                                     |
| a) non  | <input type="checkbox"/>            |
| b) certaines mesures en place   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) mesures potentielles à l'étude   | <input type="checkbox"/>            |
| d) mesures complètes mises en place   | <input type="checkbox"/>            |
| 128. Votre pays a-t-il adopté des mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique provenant de l'extérieur de votre pays (9a)? |                                     |
| a) non  | <input type="checkbox"/>            |
| b) certaines mesures en place   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) mesures potentielles à l'étude   | <input type="checkbox"/>            |
| d) mesures complètes mises en place   | <input type="checkbox"/>            |
| 129. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?   |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui  | <input type="checkbox"/>            |

|   |   |
|---|---|
| 130. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires de votre pays (9b)??                                     |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une moindre mesure  | X |
| c) oui - dans une large mesure  |   |
| 131. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires d'un autre pays (9b)?                                    |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une moindre mesure  | X |
| c) oui - dans une large mesure  |   |
| 132. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?   |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |
| 133. Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions (9c)?   |   |
| a) non  | X |
| b) certaines mesures en place   |   |
| c) mesures potentielles à l'étude   |   |
| d) mesures complètes mises en place   |   |
| 134. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> (9d)? |   |
| a) non  |   |
| b) certaines mesures en place   | X |
| c) mesures potentielles à l'étude   |   |
| d) mesures complètes mises en place   |   |
| Si vous êtes une Partie pays développé -  |   |
| 135. Votre pays a-t-il coopéré à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et à la création et au maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> dans les pays en développement (9e) ?  |   |
| Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -  |   |
| 136. Votre pays a-t-il reçu un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et pour la création et le maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> (9e)?   |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Il est difficile de dire que l'engagement timide de conservation *ex situ* des ressources biologiques que le Mali pratique dans des jardins botaniques et zoologiques, ou sous forme de semences gardées dans des récipients réfrigérés et sous forme de cultures de tissus cellulaires et d'embryons concerne spécialement des espèces exotiques. Les activités de conservation et de gestion des ressources biologiques se sont menées, essentiellement à titre expérimental, de manière sectorielle, par plusieurs institutions et organismes : services de recherche et d'enseignement, organismes et projets de développement rural, services de Conservation de la Nature, Organisations non gouvernementales, paysans, etc. Elles ne s'inscrivent pas dans une véritable politique de conservation des semences.

En agriculture par exemple, le matériel génétique de support des types de riziculture fait l'objet de recherche dans les centres et de conservation dans les stations spécialisés. Le Mali qui détient dans ces stations et laboratoires de recherche agronomique, des collections de riz (29 variétés). Il en est de même de diverses variétés de maïs, de mil et de sorgho, objet d'intenses activités de recherche.

La Stratégie Nationale préconise de développer des programmes de conservation *ex situ* des ressources phytogénétiques et zoogénétiques qui constituent une base essentielle pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire. A cet égard, il est nécessaire de renforcer les capacités technique des différents laboratoires et l'Institut Economie Rurale.

Dans le milieu traditionnel malien, il est bien connu qu'il n'est pas tout d'acquérir de semences, mais il faut aussi pouvoir les gérer et les conserver à des fins d'utilisation présente et future. Traditionnellement, les paysans procèdent par échange pour éviter l'extinction de variétés. Mais ces moyens et techniques non pas pu être suffisamment exploités.



**Article 10 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique**

|  |   |                |  |             |   |                  |  |
|--|---|----------------|--|-------------|---|------------------|--|
| 137. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |   |                |  |             |   |                  |  |
| a) Elevé   | X | b) Moyen       |  | c) Faible   |   |                  |  |
| 138. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |   |                |  |             |   |                  |  |
| a) Bonnes  |   | b) Suffisantes |  | c) Limitées | X | d) Très limitées |  |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |   |                |  |             |   |                  |  |
| <p>Le Mali a inscrit l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique comme un des objectifs de la Stratégie Nationale en diversité biologique. Elle comporte à cet effet un ensemble de mesures à caractères politique, économique, technique, culturel, législatif et institutionnel relatives à l'inventaire, à l'étude des dynamiques d'évolution, à l'utilisation rationnelle et au maintien du potentiel ces ressources. Les besoins financiers, notamment ceux exprimés lors de la table ronde de sectorielle de financement de l'Environnement ne sont toujours satisfaits malgré l'engagement des partenaires au développement.</p> |   |                |  |             |   |                  |  |

|   |   |
|---|---|
| 139. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national (10a)?                                   |   |
| a) non  |   |
| b) première étape de mise en oeuvre   |   |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  | X |
| d) programme ou politique en place  |   |
| e) analyse de la mise en oeuvre disponible  |   |
| 140. Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique (10b)?                                    |   |
| a) non  |   |
| b) certaines mesures en place   | X |
| c) mesures potentielles à l'étude   |   |
| d) mesures complètes mises en place   |   |
| 141. Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable (10c)? |   |
| a) non  |   |
| b) certaines mesures en place   | X |
| c) mesures potentielles à l'étude   |   |
| d) mesures complètes mises en place   |   |
| 142. Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie (10d)?    |   |
| a) non  |   |
| b) certaines mesures en place   | x |
| c) mesures potentielles à l'étude   |   |
| d) mesures complètes mises en place   |   |
| 143. Votre pays encourage-t-il activement ses pouvoirs publics et son secteur privé à coopérer pour mettre au point des méthodes favorisant l'utilisation durable de la diversité biologique (10e)?                 |   |
| a) non  |   |
| b) première étape de mise en oeuvre   |   |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  |   |
| d) programme ou politique en place  | X |
| e) analyse de la mise en oeuvre disponible  |   |

**Décision IV/15. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité**

|   |   |
|---|---|
| 144. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations concernant les impacts du tourisme sur la diversité biologique et les efforts pour le gérer efficacement?   |   |
| a) non  | X |
| b) oui - rapport national précédent   |   |
| c) oui - études de cas  |   |
| d) oui- autres moyens (précisez ci-dessous)   |   |
| 145. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations sur les activités de la Commission sur le développement durable relatives à la biodiversité (les petits Etats insulaires, les océans, les ressources en eau douce, les schémas de production et de consommation)? |   |
| a) non  | X |
| b) oui - rapport national précédent   |   |
| c) oui- correspondance  |   |
| d) oui- autres moyens (précisez ci-dessous)   |   |

**Décision V/24. L'utilisation durable comme problème multisectoriel**

|  |   |
|--|---|
| 146. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ?   |   |
| a) non   |   |
| b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours  | X |
| c) indicateurs identifiés (Dans l'affirmative, veuillez les décrire ci-dessous)  |   |
| 147. Votre pays a-t-il apporté son aide à d'autres Parties afin de renforcer leurs capacités d'application de pratiques, de programmes et de politiques de développement durable au niveau régional, national et local, en particulier pour lutter contre la pauvreté?                                     |   |
| a) non   | X |
| b) pas pertinent   |   |
| c) dans une moindre mesure   |   |
| d) dans une large mesure (Veuillez donner des détails ci-après)  |   |
| 148. Votre pays a-t-il développé des initiatives afin d'impliquer le secteur privé et les communautés autochtones et locales dans les initiatives entreprises sur le développement durable ainsi que dans les mécanismes qui garantissent que ces populations pourront profiter de l'utilisation durable ? |   |
| a) non   |   |
| b) mécanismes à l'étude  | X |
| c) mécanismes en place(Expliquez)  |   |
| 149. Votre pays a-t-il identifié des domaines de préservation qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique, et a-t-il communiqué cette information au Secrétaire exécutif ?   |   |
| a) non   | X |
| b) oui   |   |

**Décision V/25. Diversité biologique et tourisme**

|   |   |
|---|---|
| 150. Votre pays a-t-il basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique ? |   |
| a) non  | X |
| b) dans une moindre mesure  |   |
| c) dans une large mesure  |   |
| 151. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif sur le tourisme afin de donner des exemples de l'utilisation durable de la biodiversité ?  |   |
| a) non  | X |
| b) oui  |   |
| 152. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale de l'écotourisme ?   |   |
| a) non  | X |
| b) oui  |   |
| 153. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Année internationale de la montagne ?  |   |
| a) non  | X |
| b) oui  |   |

|   |   |
|---|---|
| 154. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens?                     |   |
| a) non  | X |
| b) oui  |   |
| 155. Votre pays a-t-il établi des politiques habilitantes et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires afin de mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable? |   |
| a) non  |   |
| b) dans une moindre mesure  | X |
| c) dans une large mesure (Expliquez)  |   |

**Autres observations sur l'application de cet article**

La Stratégie Nationale en matière de diversité biologique appelle le Mali à entreprendre en priorité et soutenir une utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique. Elle prévoit l'établissement d'un mécanisme (établissement de cadres de concertation, relecture des différentes politiques pour intégrer la dimension de la conservation de la diversité biologique, des mécanismes de veille et de contrôle, etc.) permettant de s'assurer que les actions en faveur de la conservation de la diversité biologique continuent à recevoir le niveau d'intérêt et d'engagement approprié dans les politiques, programmes et projets. Ce mécanisme doit permettre de ressortir l'importance et la valeur de la diversité biologique de manière que celles-ci ne soient pas laissées de côté dans la planification du développement. Les dispositions appropriées seront prises, par ailleurs, pour qu'à l'avenir, la formulation et la révision des politiques, programmes ou projets reflètent et incorporent la vision globale, les objectifs de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique.

Une relecture des politiques sectorielles a été déjà envisagée par le Plan National d'Action Environnemental pour une meilleure intégration de la dimension environnementale. L'objectif global vise la satisfaction des besoins des populations tout en garantissant la pérennité des ressources pour les générations à venir. L'utilisation durable des composantes de la diversité biologique a un caractère plus global. Elle implique l'engagement des institutions nationales, régionales et locales, des acteurs impliqués (Etat, Collectivités territoriales, Secteur privé, ONG), prônée également par la SNPA.

Avec la décentralisation un nouveau contexte politique a été mis en place prenant en compte la nécessité fondamentale du développement local durable. La loi 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités en République du Mali accorde de larges pouvoirs aux collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles. Elles joueront un rôle important dans l'inventaire des ressources naturelles, leur affectation aux différents usages et la mise en œuvre des activités retenues pour la conservation et la restauration de ces ressources. Dans ce contexte, il est possible d'intégrer à une échelle adéquate la dimension de la conservation de l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans la planification locale du développement.

Cette question a été partiellement résolue avec la relecture des différents textes forestiers. Celle-ci a révisé les lois de façon à reconnaître la nécessité d'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.

Par ailleurs, le Mali n'a pas suffisamment développé les formes d'exploitation touristique de la faune telles que les safaris photographiques et les observations d'animaux. La richesse culturelle du Mali, l'effet multiplicateur de l'industrie du tourisme et des voyages organisés avec une composante de faune pourraient pourtant devenir une importante source de revenu national. De même la très grande adaptation de la faune saharienne aux conditions d'extrême sécheresse pourrait être exploitée pour faire la mise en valeur, à travers le tourisme de vision, des grands espaces marginaux du Nord.

#### Article 11 Mesures d'incitation

156. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?

|          |  |          |          |           |  |
|----------|--|----------|----------|-----------|--|
| a) Elevé |  | b) Moyen | <b>x</b> | c) Faible |  |
|----------|--|----------|----------|-----------|--|

157. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?

|           |  |                |  |             |  |                  |          |
|-----------|--|----------------|--|-------------|--|------------------|----------|
| a) Bonnes |  | b) Suffisantes |  | c) Limitées |  | d) Très limitées | <b>x</b> |
|-----------|--|----------------|--|-------------|--|------------------|----------|

Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources

Malgré la volonté manifeste de conserver et d'utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique, on ne pas dire qu'il existe une véritable politiques de mesures économiques incitatives pour encourager les actions et les initiatives de conservation ou de préservation des ressources biologiques. Seule le secteur de l'énergie domestique a bénéficié d'une attention particulière en la matière.

Sur le plan social, le Mali a favorisé et créé les conditions pour une participation effective d'un ensemble d'acteurs et partenaires concernés (populations, société civile, associations et ONG, services de l'Etat, partenaires de coopération) par la gestion des problèmes relatifs à la diversité biologique.

|  |          |
|--|----------|
| 158. Des programmes sont-ils en place pour identifier et assurer l'adoption de mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique? |          |
| a) non   |          |
| b) première étape d'établissement  | <b>x</b> |
| c) étape avancée d'établissement   |          |
| d) programmes en place   |          |
| e) analyse de la mise en oeuvre disponible   |          |
| 159. Ces mesures d'incitation et les programmes les identifiant et assurant leur adoption couvrent-ils toutes les activités sectorielles ?   |          |
| a) non   |          |
| b) quelques secteurs   | <b>x</b> |
| c) la plupart des secteurs importants  |          |
| d) tous les secteurs   |          |

**Décision III/18. Mesures d'incitation**

|   |          |
|---|----------|
| 160. Votre pays a-t-il examiné les législations et politiques économiques en vigueur afin de recenser les incitations utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et d'en favoriser l'application ?  |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) examen en cours  |          |
| c) certaines études ont été terminées   |          |
| d) tant que possible  |          |
| 161. Votre pays a-t-il entrepris d'établir des mécanismes et de démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents, tels que, notamment, les systèmes comptables nationaux et les stratégies d'investissement? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) Première phase d'identification des mécanismes   |          |
| c) Phase avancée d'identification des mécanismes  |          |
| d) Mécanismes en place  |          |
| e) Analyse de l'impact des mécanismes disponible  |          |
| 162. Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé?  |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) prévu  |          |
| c) quelques-uns   |          |
| d) un grand nombre  |          |
| 163. Votre pays a-t-il intégré la prise en compte de la diversité biologique aux études d'impact, comme première étape dans la voie de la conception et de l'application des mesures d'incitation?  |          |

|  |          |
|--|----------|
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |
| 164. Votre pays a-t-il partagé son expérience en matière de mesures d'incitation avec d'autres Parties contractantes, et a-t-il mis à la disposition du Secrétariat des études de cas? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui - rapport national précédent  |          |
| c) oui - études de cas   |          |
| d) oui - autres façons (veuillez donner des détails ci-après)  |          |

**Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]**

|   |          |
|---|----------|
| 165. Votre pays entreprend-il activement de concevoir et d'appliquer des mesures d'incitation?  |          |
| a) non  |          |
| b) première étape de mise en oeuvre   | <b>x</b> |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  |          |
| d) mesures en place   |          |
| e) analyse de la mise en oeuvre disponible  |          |
| 166. Votre pays a-t-il identifié les menaces pour la diversité biologique et les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique, incluant les acteurs pertinents, comme étape de la formulation des mesures d'incitation? |          |
| a) non  |          |
| b) première étape de mise en oeuvre   | <b>x</b> |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  |          |
| d) mesures en place   |          |
| e) analyse de la mise en oeuvre disponible  |          |
| 167. Les mesures d'incitation en vigueur tiennent-elles compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique?  |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure  |          |
| 168. Votre pays a-t-il élaboré des cadres juridiques et de politique générale pour la conception et l'application de mesures d'incitation?  |          |
| a) non  |          |
| b) première étape d'établissement   | <b>x</b> |
| c) étape avancée d'établissement  |          |
| d) cadres en place  |          |
| e) analyse de la mise en oeuvre disponible  |          |
| 169. Votre pays mène-t-il des consultations participatives afin de définir des mesures claires et ciblées propres à s'attaquer aux causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique?  |          |

|   |   |
|---|---|
| a) non  |   |
| b) première étape de mise en oeuvre   | X |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  |   |
| d) processus en place   |   |
| 170. Votre pays a-t-il décelé et envisagé d'éliminer les mesures d'incitation ayant des effets pervers? |   |
| a) non  |   |
| b) programme de détection en cours  |   |
| c) mesures décelées mais non entièrement neutralisées   | X |
| d) mesures décelées et neutralisées   |   |

**Décision V/15. Mesures d'incitation**

|  |   |
|--|---|
| 171. Votre pays a-t-il examiné les mesures d'incitation préconisées lors du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques?                      |   |
| a) non   | X |
| b) oui   |   |
| 172. Votre pays a-t-il exploré les voies et les moyens par lesquels ces mesures d'incitation pourraient soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans votre pays? |   |
| a) non   | X |
| b) à l'étude   |   |
| c) phase de développement préliminaire   |   |
| d) phase de développement avancé   |   |
| e) informations supplémentaires disponibles  |   |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|  |
|--|
| <p>Le Mali n'a pas en tant que tel de programme qui identifie et assure l'adoption de mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique. Cependant certaines initiatives en cours peuvent y contribuer.</p> <p>Le Plan National d'Action Environnemental préconise pour encourager la restauration des ressources naturelles des mesures d'allégement fiscal et détaxation, la fixation du coût de l'utilisation des ressources de l'environnement en fonction de leur valeur réelle, des aides financières, des subventions. Pour dissuader les utilisateurs ne respectant pas la législation, le PNAE préconise un système de taxations et de redevances (redevance d'émission ou déversement, redevances sur produits, licences ou permis de pollution, surtaxe sur des produits et équipements et les permis négociables.</p> <p>C'est dans cette optique que le Mali a adopté une Stratégie d'Energie Domestique qui consiste à appliquer une politique de réduction des prélèvements de bois à des fins énergétiques à un niveau compatible avec la capacité de régénération des formations forestières. Cette action devra être complétée par le développement de modes d'exploitation moins prédateurs, la diffusion des foyers améliorés et la promotion des sources d'énergie alternative, notamment le recours aux énergies nouvelles et renouvelables (énergies éolienne, solaire, etc.).</p> |
|--|



Elle met particulièrement l'accent sur la nécessité d'instaurer des taxes fiscales significatives sur le commerce du bois en vue de réduire la demande en combustibles ligneux, d'accroître les capacités d'auto-financement des collectivités locales et de générer des ressources financières qui pourraient être investies dans les activités de restauration du milieu naturel.

Plusieurs étapes doivent être franchies pour ce faire. Le besoin le plus important doit être l'établissement de capacité nationale afin de donner effet à une telle politique.

Sur le plan législatif, le décret No 99-189/P-RM portant institution de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement intègre de manière implicite la diversité biologique dans la dégradation de l'environnement et rend compte de la volonté du Mali d'inciter à préserver la diversité biologique.

Les facteurs qui menacent la diversité biologique et les causes de sa perte au Mali ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale. On ne pas dire que cette démarche a été initiée expressément pour la formulation des mesures d'incitation.

Il reste au Mali d'intégrer ces initiatives disparates et d'englober tous les aspects économiques, législatifs et sociaux dans une politique cohérente d'incitation à la conservation à l'utilisation durable de la diversité biologique. Plusieurs étapes doivent être franchies pour ce faire. Le besoin le plus important doit être l'établissement de capacité nationale afin de donner effet à une telle politique. Certainement, les études du financement de la protection de l'environnement aboutiront à des propositions concrètes pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

#### Article 12 Recherche et formation

173. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?

|          |                                     |          |                          |           |                          |
|----------|-------------------------------------|----------|--------------------------|-----------|--------------------------|
| a) Elevé | <input checked="" type="checkbox"/> | b) Moyen | <input type="checkbox"/> | c) Faible | <input type="checkbox"/> |
|----------|-------------------------------------|----------|--------------------------|-----------|--------------------------|

174. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?

|           |                          |                |                          |             |                          |                  |                                     |
|-----------|--------------------------|----------------|--------------------------|-------------|--------------------------|------------------|-------------------------------------|
| a) Bonnes | <input type="checkbox"/> | b) Suffisantes | <input type="checkbox"/> | c) Limitées | <input type="checkbox"/> | d) Très limitées | <input checked="" type="checkbox"/> |
|-----------|--------------------------|----------------|--------------------------|-------------|--------------------------|------------------|-------------------------------------|

Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources

Le Mali a inscrit en priorité la formation et la recherche pour accroître les capacités humaines pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Le renforcement des capacités humaines constitue l'un des cinq programmes spécifiques retenus pour la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique. Par ailleurs, le PNAE aussi comprend un programme intitulé "Programme National de recherche sur la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement".

Ces programmes nécessitent, pour leur mise en oeuvre, beaucoup de moyens, particulièrement financiers, mais ils sont incontournables dans la perspective de l'ouverture à une science écologique, une qualité essentielle pour conserver la diversité biologique.

|   |          |
|---|----------|
| 175. Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable (12a)?  |          |
| a) non  |          |
| b) première étape d'établissement   | <b>x</b> |
| c) étape avancée d'établissement  |          |
| d) programmes en place  |          |
| 176. Votre pays a-t-il apporté à d'autres Parties un appui à l'éducation et à la formation aux mesures d'identification, de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs (12a)?            |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui  |          |
| 177. Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable (12b)?  |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure  |          |
| 178. Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques (12c)? |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure  |          |

***Si vous êtes une Partie pays développé***

|  |  |
|--|--|
| 179. Votre pays tient-il compte, dans l'exécution des activités ci-dessus, des besoins particuliers des pays en développement? |  |
| a) non   |  |
| b) oui, si pertinents  |  |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale a fait ressortir le besoin d'un grand nombre de professionnels qui vont gérer les zones protégées, conduire les inventaires, développer et sauvegarder les collections ex situ et gérer les ressources biologiques des forêts, des terres agricoles. Ces gestionnaires de ressources ne sont pas toujours formés pour conserver la diversité biologique; il manque dans beaucoup de domaines de taxonomistes spécialisés et pour la plupart des écosystèmes, il y a peu d'information sur les espèces témoins et les espèces clés. Ces lacunes et bien d'autres encore résultent du faible investissement jusqu'ici dans la construction de la capacité humaine dans ces domaines.

Les efforts de renforcement des capacités humaines, jusqu'ici consentis, pour la conservation de la diversité biologique par le Gouvernement, les partenaires au développement, les ONGs ont porté sur la compréhension de la problématique et les enjeux ; sur les solutions de conservation et sur le développement des outils de planification et de gestion de la diversité biologique.

Au niveau des cadres, des efforts ont été réalisés à travers les ateliers thématiques de formation sur la diversité biologique, la participation aux conférences internationales, la connexion Internet à différents sites sur la diversité biologique et souvent l'implication dans l'élaboration de projets et programmes de nouvelle génération, ciblant spécifiquement la diversité biologique;

Les besoins en formation de personnels demeure particulièrement aigus. Ces préoccupations sont à l'origine de plusieurs programmes au niveau du Plan National d'Action Environnemental, de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique.

Le programme de renforcement des capacités humaines à conserver la diversité biologique, prévu dans le cadre de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique, vise à:

- Renforcer l'expertise nationale dans la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique;
- améliorer et augmenter les apports scientifiques et techniques à la conservation de la diversité biologique;
- conduire un programme de sensibilisation des populations et particulièrement des associations de femmes et de jeunes, des élus et des agents de l'administration aux questions relatives à la gestion de la diversité biologique des collectivités territoriales et les faire participer davantage à la recherche de solutions;
- améliorer la prise de conscience sur la diversité biologique et la nécessité de la conserver en utilisant le système éducatif;
- promouvoir, en collaboration avec le Ministère de l'Education, l'intégration des notions de conservation de la diversité biologique dans les programmes d'enseignement relatifs à l'environnement (Programme Formation et Information Environnementale) et à étendre cet enseignement aux autres cycles;
- promouvoir la recherche fondamentale et appliquée pour la conservation de la diversité biologique et définir les priorités nationales;
- promouvoir l'établissement de collaboration scientifique et le transfert technologies appropriées;
- doter le Mali de moyens permettant d'assurer sa sécurité biologique y compris la prévention des effets néfastes des espèces envahissantes et la mise en œuvre du Protocole de Carthagène sur la biosécurité.

Quant à la recherche touchant la diversité biologique, elle a été essentiellement menée par l'Institut d'Economie Rurale (IER). Elle touche particulièrement l'amélioration génétique des cultures courantes et la valorisation des ressources végétales, halieutiques et sur l'analyse des systèmes de production. Les travaux de recherche sont souvent spécialisés Les autres structures de recherche sont l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée, l'Ecole Normale Supérieure, Institut Polytechnique Rural, l'IRD, CNRS, l'ICRISAT.

Dans le cadre de la stratégie nationale il est envisagé des mesures pour la promotion de la recherche fondamentale et appliquée pour la conservation de la diversité biologique et de définir les priorités nationales.

En outre, la stratégie préconise de disposer d'un capital national d'expertise (écologie générale, taxonomie, météorologie, génie génétique, etc.) et de recherche sur la diversité biologique ; et d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces animales et végétales présentant un intérêt écologique ou économique.

### Article 13 Éducation et sensibilisation du public

180. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?

|          |   |          |  |           |  |
|----------|---|----------|--|-----------|--|
| a) Elevé | x | b) Moyen |  | c) Faible |  |
|----------|---|----------|--|-----------|--|

181. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?

|           |  |                |  |             |   |                  |  |
|-----------|--|----------------|--|-------------|---|------------------|--|
| a) Bonnes |  | b) Suffisantes |  | c) Limitées | X | d) Très limitées |  |
|-----------|--|----------------|--|-------------|---|------------------|--|

Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources

Le Mali a intégré des cours de protection de la faune et de la flore au niveau scolaire dans la formation apportée aux élèves du cycle fondamental de l'éducation nationale par le programme PFIE (Programme de Formation Information Environnementales du CILSS). Au niveau universitaire, les modules de formation ont été restructurées à l'Institut Polytechnique Rural /l'Institut de Formation et de Recherche Appliquée.

182. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en assurant la promotion par les médias?

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| a) non                           |   |
| b) oui - dans une moindre mesure | X |
| c) oui - dans une large mesure   |   |

183. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet(13a), en incluant ces questions dans les programmes d'enseignement?

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| a) non                           |   |
| b) oui - dans une moindre mesure | X |
| c) oui - dans une large mesure   |   |

184. Votre pays coopère-t-il avec d'autres États et des organisations internationales pour mettre au point des programmes pertinents d'éducation et de sensibilisation du public (13b)?

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| a) non                           |   |
| b) oui - dans une moindre mesure | X |
| c) oui - dans une large mesure   |   |

**Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]**

|   |   |
|---|---|
| 185. Les besoins d'éducation et de sensibilisation du public sont-ils couverts dans le plan d'action/stratégie national?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une moindre mesure  | X |
| c) oui - dans une large mesure  |   |
| 186. Votre pays a-t-il alloué des ressources suffisantes à l'utilisation stratégique des outils d'éducation et de communication à chaque stade de la formulation, de l'application et de l'évaluation des politiques?   |   |
| a) ressources limitées  |   |
| b) ressources importantes mais pas adéquates  | X |
| c) ressources adéquates   |   |
| 187. Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation? |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |
| 188. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la diversité biologique dans les stratégies d'éducation?  |   |
| a) non  |   |
| b) première étape de mise en oeuvre   | X |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  |   |
| d) oui  |   |
| 189. Votre pays a-t-il mis à disposition des études de cas sur l'éducation, la sensibilisation et la participation du public, ou a-t-il essayé de partager les expériences par tout autre moyen?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | x |
| 190. Votre pays a-t-il illustré et traduit des dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur les secteurs pertinents?  |   |
| a) sans objet   |   |
| b) à faire  | X |
| c) à l'étude  |   |
| d) oui  |   |
| 191. Votre pays appuie-t-il les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à éduquer et à sensibiliser le public?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une moindre mesure  | X |
| c) oui - dans une large mesure  |   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</b>   |   |
| 192. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays a-t-il proposé des projets qui encouragent des mesures permettant l'application de l'Article 13 de la Convention? |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | x |

**Décision V/17. Education et sensibilisation du public**

|  |   |
|--|---|
| 193. Votre pays soutient-il le renforcement des capacités sur les plans de l'éducation et de la communication de la diversité biologique comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité ? |   |
| a) non   |   |
| b) soutien limité  |   |
| c) oui (Veuillez donner des détails ci-après)  | X |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|  |
|--|
| <p>La gestion durable des ressources biologiques, que prône la Stratégie Nationale, exige la mobilisation des acteurs à tous les niveaux (national, régional et local). Elle nécessite une plus grande implication des collectivités territoriales à qui la loi 95-034 du 12 avril 1995 accorde de larges pouvoirs ; des organisations et associations paysannes ; des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ; des opérateurs privés ; et des partenaires au développement. Les actions de sensibilisation se sont avérées indispensables à l'accomplissement des tâches principales dans le cadre de la mobilisation des populations. Aussi, beaucoup de projets touchant la gestion de la diversité biologique, ont-ils inscrit comme axe stratégique de leur mise en oeuvre la sensibilisation et la formation des populations.</p> <p>La Stratégie met l'accent sur le renforcement des compétences à la conservation des ressources biologiques au Mali.</p> |
|--|

**Article 14 Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets pervers**

|   |                                     |                |                          |                  |                                     |
|---|-------------------------------------|----------------|--------------------------|------------------|-------------------------------------|
| 194. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?   |                                     |                |                          |                  |                                     |
| a) Elevé  | <input checked="" type="checkbox"/> | b) Moyen       | <input type="checkbox"/> | c) Faible        | <input type="checkbox"/>            |
| 195. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?  |                                     |                |                          |                  |                                     |
| a) Bonnes   | <input type="checkbox"/>            | b) Suffisantes | <input type="checkbox"/> | c) Limitées      | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   |                                     |                |                          | d) Très limitées | <input type="checkbox"/>            |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources  |                                     |                |                          |                  |                                     |
| <p>Le Mali a déjà institué les études d'impact environnemental comme préalable à l'implantation des nouvelles unités de production ou des projets susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Bien que cette institution représente une avancée conceptuelle, son application se trouve confronter à plusieurs problèmes. Le plus important à résoudre est le renforcement d'une capacité nationale et le développement des compétences techniques requises pour la réalisation des EIE.</p> |                                     |                |                          |                  |                                     |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 196. Une législation est-elle en place pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique (14 1a)?                                   |                                     |
| a) non   | <input type="checkbox"/>            |
| b) première étape d'établissement  | <input type="checkbox"/>            |
| c) étape avancée d'établissement   | <input type="checkbox"/>            |
| d) législation en place  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| e) analyse de mise en oeuvre disponible  | <input type="checkbox"/>            |
| 197. Ces procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement permettent-elles la participation du public (14(1a))?   |                                     |
| a) non   | <input type="checkbox"/>            |
| b) oui - dans une moindre mesure   | <input type="checkbox"/>            |
| c) oui - dans une large mesure   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 198. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique (14(1b))? |                                     |
| a) non   | <input type="checkbox"/>            |
| b) première étape d'établissement  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) étape avancée d'établissement   | <input type="checkbox"/>            |
| d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles  | <input type="checkbox"/>            |

|   |          |
|---|----------|
| 199. Votre pays participe-t-il à des consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?                        |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure  |          |
| 200. Votre pays applique-t-il des accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?                                    |          |
| a) non  |          |
| b) non, évaluation des options en cours   | <b>x</b> |
| c) certains sont appliqués, d'autres sont en cours  |          |
| b) oui  |          |
| 201. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour informer d'autres États dans le cas d'un danger ou d'un dommage imminent ou grave trouvant son origine sous sa juridiction et menaçant la diversité biologique et susceptible de nuire à celle de ces États (14(1d))? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) première étape d'établissement   |          |
| c) étape avancée d'établissement  |          |
| e) pas de besoin identifié  |          |
| 202. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes propres à prévenir ce danger ou ce dommage ou à en atténuer les effets(14(1d))?  |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) première étape d'établissement   |          |
| c) étape avancée d'établissement  |          |
| d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles   |          |
| e) pas de besoin identifié  |          |
| 203. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?  |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) première étape d'établissement   |          |
| c) étape avancée d'établissement  |          |
| d) mécanismes en place  |          |
| 204. Votre pays a-t-il encouragé la coopération internationale en vue d'établir des plans d'urgence communs pour répondre aux activités ou aux événements qui présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?                               |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui  |          |
| c) pas de besoin identifié  |          |



**Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]**

|  |          |
|--|----------|
| 205. Votre pays a-t-il échangé des informations et partagé l'expérience avec d'autres Parties contractantes concernant l'évaluation d'impact sur l'environnement et les mesures correctives et des programmes d'incitation connexes? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) information fournie au Secrétariat  |          |
| c) information fournie aux autres Parties  |          |
| d) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national  |          |
| 206. Votre pays a-t-il échangé avec d'autres Parties contractantes des informations sur les mesures et les accords portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique?       |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) information fournie au Secrétariat  |          |
| c) information fournie aux autres Parties  |          |
| c) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national  |          |

**Décision V/18. Evaluation d'impact, responsabilité et réparation**

|  |          |
|--|----------|
| 207. Votre pays a-t-il intégré l'évaluation de l'impact environnemental dans ses programmes thématiques ou dans ceux concernant les espèces exotiques et le tourisme?  |          |
| a) non   |          |
| b) en partie intégrée  | <b>x</b> |
| c) entièrement intégrée  |          |
| 208. Lorsque votre pays entreprend des évaluations d'impacts sur l'environnement, traite-t-il l'appauvrissement de la diversité biologique et les aspects socio-économiques, culturels et humains-sanitaires applicables à celle-ci?               |          |
| a) non   |          |
| b) en partie   | <b>x</b> |
| c) complètement  |          |
| 209. Lorsque votre pays développe des cadres de travail législatifs et réglementaires, met-il en place des mécanismes qui garantissent que considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire? |          |
| a) non   |          |
| b) dans certaines circonstances  | <b>x</b> |
| c) dans toutes les circonstances   |          |
| 210. Votre pays garantit-il l'engagement de tous les intervenants intéressés et concernés dans une approche participative à tous les stades du processus d'évaluation?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui - dans certaines circonstances  | <b>x</b> |
| c) oui - dans tous les cas   |          |

|  |          |
|--|----------|
| 211. Votre pays a-t-il organisé des réunions d'experts, des groupes de travail, des séminaires et/ou de la formation, des programmes de sensibilisation et d'éducation du public et des programmes d'échange afin de promouvoir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodes, techniques et procédures d'évaluation de l'impact ? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) certains programmes mis en place  |          |
| c) de nombreux programmes mis en place   |          |
| d) approche intégrée afin de développer une expertise  |          |
| 212. Votre pays a-t-il mené des projets pilotes d'évaluation environnementale de l'impact afin de soutenir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodologies, de techniques et de procédures?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)  | <b>x</b> |
| 213. Votre pays utilise t-il des évaluations stratégiques environnementales afin d'estimer, non seulement l'impact des projets individuels, mais aussi leurs effets mondiaux et cumulatifs, et s'assure t-il que les résultats sont appliqués dans les processus de planification et de décision?  |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) dans une moindre mesure   |          |
| c) dans une large mesure   |          |
| 214. Votre pays exige t-il l'inclusion du développement de solutions alternatives, de mesures d'atténuation, et une considération de l'élaboration de mesures de compensation en matière d'évaluation environnementale de l'impact?  |          |
| a) non   |          |
| b) dans une moindre mesure   | <b>x</b> |
| c) dans une large mesure   |          |
| 215. Les informations nationales sur les pratiques, systèmes, mécanismes et expériences dans le domaine de l'évaluation stratégique environnementale et de l'évaluation de l'impact sont-elles disponibles?  |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui (Ajoutez une annexe ou résumez)   |          |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|  |
|--|
| <p>Le Mali a rendu obligatoire les études d'impact environnemental à l'implantation des nouvelles unités de production et projets susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Elle marque la volonté du Gouvernement d'affirmer l'importance du rôle en matière de contrôle et de donner l'occasion aux populations affectées par les différents projets de faire prendre en charge les conséquences environnementales par les promoteurs.</p> <p>Une étude de cas sur l'exploitation de la mine d'or de Sadiola a été réalisée en 1997 par le SP/PNAE-CID en introduction aux Etudes d'impact environnemental (EIE).</p> |
|--|

**Article 15 Accès aux ressources génétiques**

|  |  |                |          |             |          |
|--|--|----------------|----------|-------------|----------|
| 216. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |  |                |          |             |          |
| a) Elevé   |  | b) Moyen       | <b>x</b> | c) Faible   |          |
| 217. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |  |                |          |             |          |
| a) Bonnes  |  | b) Suffisantes |          | c) Limitées | <b>x</b> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |  |                |          |             |          |
| Le Mali doit adopter sa législation pour faciliter l'accès aux ressources génétiques sur la base de conditions convenues d'un commun accord et du consentement préalable donné en toute connaissance de cause en vue de bénéficier des avantages de l'exploitation de ses ressources génétiques. |  |                |          |             |          |

|  |   |
|--|---|
| 218. Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties contractantes(15(2))?  |   |
| a) non   |   |
| b) oui - dans une moindre mesure   | X |
| c) oui - dans une large mesure   |   |
| 219. Y a t-il une compréhension mutuelle ou un accord mis en place entre les différents groupes d'intérêts et l'État sur l'accès aux ressources génétiques (15(4))?  |   |
| a) non   | X |
| b) oui - dans une moindre mesure   |   |
| c) oui - dans une large mesure   |   |
| 220. Votre pays dispose-t-il d'un processus de planification à participation ouverte, ou de tout autre mécanisme pour assurer que l'accès aux ressources génétiques est soumis au consentement préalable en connaissance de cause (15(5))?                       |   |
| a) non   | X |
| b) première étape d'établissement  |   |
| c) étape avancée d'établissement   |   |
| d) processus en place  |   |
| 221. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties contractantes soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties (15(6))? |   |
| a) non   | X |
| b) certaines mesures en place  |   |
| c) mesures potentielles à l'étude  |   |
| d) mesures complètes mises en place  |   |

|   |   |
|---|---|
| 222. Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie contractante qui fournit ces ressources (15(7))? |   |
| a) non  | X |

|  |  |
|--|--|
| b) certaines mesures en place            |  |
| c) mesures potentielles à l'étude        |  |
| d) mesures complètes mises en place      |  |
| Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures |  |
| a) législatives                          |  |
| b) administratives                       |  |
| c) de politique générale                 |  |

**Décision II/11 et décision III/15. Accès aux ressources génétiques**

|   |          |
|---|----------|
| 223. Votre pays a-t-il fourni au Secrétariat des informations sur les législations, les mesures administratives et de politique générale, les processus participatives et les programmes de recherche?  |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui, dans le rapport national précédent  |          |
| c) oui, dans les études de cas  |          |
| d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)  |          |
| 224. Votre pays a-t-il mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) quelques-uns   |          |
| c) un grand nombre  |          |
| d) les programmes couvrent tous les besoins identifiés  |          |
| e) pas de besoin identifié  |          |
| 225. Votre pays a-t-il procédé à l'analyse des expériences concernant les mesures et lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?  |          |
| a) non  |          |
| b) analyse en cours   | <b>x</b> |
| c) analyse terminée   |          |
| 226. Votre pays collabore-t-il avec toutes les parties intéressées afin d'explorer, de mettre au point et d'appliquer les lignes directrices et les pratiques qui assurent des avantages mutuels aux fournisseurs et aux utilisateurs de ces mesures d'accès?   |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure  |          |
| 227. Votre pays a-t-il recensé les autorités nationales chargées d'accorder l'accès aux ressources génétiques?  |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui  |          |

|   |          |
|---|----------|
| 228. Votre pays joue-t-il un rôle actif dans les négociations relatives au remaniement de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui  |          |

**Décision V/26. Accès aux ressources génétiques**

|  |          |
|--|----------|
| 229. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national et une, ou plus d'une autorité nationale compétente responsable des arrangements pour les accès et le partage des ressources ou pour fournir des informations sur ces arrangements?   |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui   |          |
| c) oui, le Secrétaire exécutif en a été informé  |          |
| 230. La stratégie nationale de votre pays en matière de biodiversité et de politique législative ou administrative sur l'accès et le partage des ressources contribue-t-elle aux objectifs de conservation et d'utilisation durable?   |          |
| a) non   |          |
| b) dans une moindre mesure   | <b>x</b> |
| c) dans une large mesure   |          |
| <b>Parties bénéficiaires de ressources génétiques</b>  |          |
| 231. Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention?  |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) autres arrangements prévus  |          |
| c) oui   |          |
| 232. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties afin de trouver des solutions pratiques et équitables pour soutenir les efforts accomplis par des pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux Articles 15, 16 et 19 de la Convention, et reconnaît-il la complexité de la question, avec une attention particulière pour la quantité de considérations éclairées précédentes? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui (veuillez donner des détails ci-après)  |          |
| 233. Dans son développement de sa législation sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et permis le développement d'un système multilatéral afin de faciliter l'accès et le partage des ressources dans le contexte de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?  |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) législation à l'étude   |          |
| c) oui   |          |
| 234. Votre pays coordonne-t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?   |          |
| a) non   |          |

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| b) processus en cours   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) oui  | <input type="checkbox"/>            |
| 235. Votre pays a-t-il fourni des informations au Secrétaire exécutif sur les utilisateurs des institutions, le marché des ressources génétiques, les bénéfices non monétaires, les mécanismes nouveaux ou émergents en matière de partage des ressources, les mesures d'incitation, la clarification de définitions, les systèmes sui generis et les intermédiaires? |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) quelques informations ont été fournies   | <input type="checkbox"/>            |
| c) de nombreuses informations ont été fournies  | <input type="checkbox"/>            |
| 236. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des informations sur des problèmes particuliers liés au rôle des droits de propriété intellectuelle pour mettre en œuvre l'accès aux arrangements de partage des ressources?   |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui  | <input type="checkbox"/>            |
| 237. Votre pays a-t-il fourni un renforcement des capacités, un transfert et un développement de technologies afin de maintenir l'utilisation des collections ex situ?  |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) dans une moindre mesure  | <input type="checkbox"/>            |
| c) dans une large mesure  | <input type="checkbox"/>            |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|   |
|---|
| <p>Jusqu'ici le Mali s'est appuyé sur la gestion traditionnelle, basée souvent sur le principe de l'accès libre de ressources génétiques. Ce principe remonte aux échanges de semences entre agriculteurs pratiqués depuis des millénaires. Certainement que ces approches traditionnelles ont besoin d'être à la fois renforcées et modifiées pour s'adapter au contexte actuel de mondialisation de l'économie.</p> <p>Le peuple malien avait toujours un mode de gestion traditionnelle de ces ressources pour satisfaire sa subsistance. Ceci est encore visible dans certaines localités du pays à travers les conventions collectives ; Ex. Pêche collective, convention sur les collectes des fruits du Néré ou du Karité - Convention sur certaines zones de pâturage, etc.</p> |
|---|

**Article 16 Accès à la technologie et au transfert de technologie**

|  |  |                |          |                  |          |
|--|--|----------------|----------|------------------|----------|
| 238. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?                |  |                |          |                  |          |
| a) Elevé   |  | b) Moyen       | <b>x</b> | c) Faible        |          |
| 239. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations? |  |                |          |                  |          |
| a) Bonnes  |  | b) Suffisantes |          | c) Limitées      |          |
|  |  |                |          | d) Très limitées | <b>x</b> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |  |                |          |                  |          |
| Le Mali est favorable à l'accès à la technologie et au transfert de technologie.   |  |                |          |                  |          |

|   |          |
|---|----------|
| 240. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties contractantes l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement, et le transfert desdites technologies (16(1))? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) certaines mesures en place   |          |
| c) mesures potentielles à l'étude   |          |
| d) mesures complètes mises en place   |          |
| 241. Votre pays a-t-il connaissance de toutes les initiatives au titre desquelles les technologies pertinentes lui sont transférées à des conditions favorables ou préférentielles (16(2))?   |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)   |          |
| 242. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties contractantes qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues (16(3))?   |          |
| a) non  |          |
| b) certaines mesures en place   | <b>x</b> |
| c) mesures potentielles à l'étude   |          |
| d) mesures complètes mises en place   |          |
| Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures  |          |
| a) législatives?  |          |
| b) administratives?   | <b>x</b> |
| c) de politique générale?   |          |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 243. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement (16(4))? |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) certaines mesures en place  | <input type="checkbox"/>            |
| c) mesures potentielles à l'étude  | <input type="checkbox"/>            |
| d) mesures complètes mises en place  | <input type="checkbox"/>            |
| Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :   |                                     |
| a) législatives?   | <input type="checkbox"/>            |
| b) administratives?  | <input type="checkbox"/>            |
| c) de politique générale?  | <input type="checkbox"/>            |
| 244. Votre pays dispose-t-il d'un système national de protection des droits de propriété intellectuelle (16(5))?   |                                     |
| a) non   | <input type="checkbox"/>            |
| b) oui   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 245. Dans l'affirmative, ce système couvre-t-il les ressources biologiques (par exemple, les espèces végétales) d'une façon quelconque?  |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui - dans une moindre mesure   | <input type="checkbox"/>            |
| c) oui - dans une large mesure   | <input type="checkbox"/>            |

**Décision III/17. Droits de propriété intellectuelle**

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 246. Votre pays a-t-il réalisé et communiqué au Secrétariat des études de cas sur les impacts des droits de propriété intellectuelle sur la poursuite des objectifs de la Convention? |                                     |
| a) non  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) quelques-unes  | <input type="checkbox"/>            |
| c) un grand nombre  | <input type="checkbox"/>            |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|   |
|---|
| <p>La Stratégie Nationale préconise, pour une meilleure conservation de la diversité biologique et la protection des espèces menacées, d'établir une coopération active pour bénéficier de l'expérience acquise avec des pays voisins ou des pays à conditions écologiques similaires et même des pays développés pays qui utilisent des technologies servant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Les contours de cette collaboration doivent être clairement définis par des mesures législatives et des dispositions administratives facilitant l'accès et le transfert de ces technologies sans préjudice à la législation nationale et au droit de propriété intellectuelle.</p> |
|---|



**Article 17 Échange d'informations**

|  |                                     |                |  |             |                                     |
|--|-------------------------------------|----------------|--|-------------|-------------------------------------|
| 247. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |                                     |                |  |             |                                     |
| a) Elevé   | <input checked="" type="checkbox"/> | b) Moyen       |  | c) Faible   |                                     |
| 248. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |                                     |                |  |             |                                     |
| a) Bonnes  |                                     | b) Suffisantes |  | c) Limitées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |                                     |                |  |             |                                     |
| <p>Parmi les actions prioritaires de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique et le Plan National d'Action Environnement figure l'amélioration de la gestion des informations notamment celles relatives à la diversité biologique. La présentation de données de base sur la diversité biologique est essentielle pour que le public comprenne la situation et pour faciliter les prises de décision éclairées. Mais le programme demande de moyens, en particulier financiers, pour construire un outil d'aide à la décision.</p> |                                     |                |  |             |                                     |

|  |   |
|--|---|
| 249. Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'informations provenant de sources disponibles (17(1))?  |   |
| a) non   |   |
| b) limité par l'absence de ressources  | X |
| c) certaines mesures en place  |   |
| d) mesures potentielles à l'étude  |   |
| e) mesures complètes mises en place  |   |
| <b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>  |   |
| 250. Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement (17(1))?   |   |
| a) non   |   |
| b) oui - dans une moindre mesure   |   |
| c) oui - dans une large mesure   |   |
| 251. Dans l'affirmative, ces mesures incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.? |   |
| a) non   |   |
| b) oui - dans une moindre mesure   |   |
| c) oui - dans une large mesure   |   |

**Article 18 Coopération technique et scientifique**

|  |  |                |   |             |   |
|--|--|----------------|---|-------------|---|
| 252. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?                |  |                |   |             |   |
| a) Elevé   |  | b) Moyen       | X | c) Faible   |   |
| 253. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations? |  |                |   |             |   |
| a) Bonnes  |  | b) Suffisantes |   | c) Limitées | X |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |  |                |   |             |   |
| Le Mali doit promouvoir une coopération technique et scientifique dans le cadre de la conservation de la diversité biologique. |  |                |   |             |   |

|   |   |
|---|---|
| 254. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique (18(1))?  |   |
| a) non  |   |
| b) certaines mesures en place   | X |
| c) mesures potentielles à l'étude   |   |
| d) mesures complètes mises en place   |   |
| 255. Les mesures prises pour encourager la coopération avec d'autres Parties contractantes pour l'application de la Convention accordent-elles une attention particulière au développement et au renforcement des capacités nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions (18(2))? |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une moindre mesure  | X |
| c) oui - dans une large mesure  |   |
| 256. Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération aux fins de l'élaboration et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention (18(4))?  |   |
| a) non  | X |
| b) première étape d'établissement   |   |
| c) étape avancée d'établissement  |   |
| d) mécanismes en place  |   |

|   |          |
|---|----------|
| 257. Une telle coopération inclut-elle la formation du personnel et l'échange d'experts (18(4))?  |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui - dans une moindre mesure  |          |
| c) oui - dans une large mesure  |          |
| 258. Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention (18(5))? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui - dans une moindre mesure  |          |
| c) oui - dans une large mesure  |          |

**Décision II/3, Décision III/4 et Décision IV/2. Centre d'échange**

|  |          |
|--|----------|
| 259. Votre pays collabore-t-il à la mise sur pied et à l'exploitation du Centre d'échange?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |
| 260. Votre pays aide-t-il à renforcer les capacités nationales par l'échange et la diffusion des expériences et des leçons retenues de la mise en oeuvre de la Convention?                 |          |
| a) non   |          |
| b) oui - dans une moindre mesure   | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure   |          |
| 261. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour le centre d'échange?   |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui   |          |
| 262. Votre pays fournit-il des ressources pour la mise sur pied et l'exploitation du Centre d'échange?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui, au niveau national   | <b>x</b> |
| c) oui, au niveau national et international  |          |
| 263. Votre pays facilite-t-il la tenue d'ateliers et autres réunions d'experts et y participe-t-il, afin de faire progresser la mise sur pied du Centre d'échange au niveau international? |          |
| a) non   |          |
| b) participation seulement   | <b>x</b> |
| c) appui et participation à certaines réunions   |          |
| 264. Votre Centre d'échange est-il opérationnel?   |          |
| a) non   |          |
| b) à l'étude   | <b>x</b> |
| c) Dans l'affirmative, donnez des détails  |          |

|   |          |
|---|----------|
| 265. Votre Centre d'échange est-il branché sur Internet?  |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>x</b> |
| 266. Votre pays a-t-il établi au niveau national un Comité directeur ou un groupe de travail multi-sectoriel et multidisciplinaire? |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>x</b> |

**Décision V/14. Coopération technique et scientifique et mécanismes du Centre d'échange (Article 18)**

|   |          |
|---|----------|
| 267. Votre pays a-t-il examiné les priorités identifiées dans l'Annexe I à la décision et essayé de les mettre en œuvre ? |          |
| a) non  |          |
| b) examiné mais pas mises en oeuvre   | <b>x</b> |
| c) examiné et mises en œuvre si approprié   |          |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Tout au long du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique, des institutions scientifiques et des experts oeuvrant dans des domaines thématiques ont pu être identifiés. Cette action mérite d'être complétée afin d'établir un véritable répertoire national. Par ailleurs, il reste à faire le point de la coopération scientifique et technique sur la diversité biologique.

Comme annoncé plus haut, le Mali participe à la phase pilote de la mise en place du Centre d'échange (CHM). Le Point focal a acquis du matériel informatique, certes de faible capacité, mais pouvant servir au démarrage des activités.

Les activités menées dans le cadre de la coopération scientifique et technique nécessitent pour leur mise en oeuvre, en complément du budget national, un appui financier de la part de des partenaires.

**Article 19 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages**

|  |  |                |          |             |          |
|--|--|----------------|----------|-------------|----------|
| 268. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |  |                |          |             |          |
| a) Elevé   |  | b) Moyen       | <b>x</b> | c) Faible   |          |
| 269. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |  |                |          |             |          |
| a) Bonnes  |  | b) Suffisantes |          | c) Limitées | <b>x</b> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |  |                |          |             |          |
| <p>Au Mali, l'exploitation des biotechnologies est encore embryonnaire et concerne les domaines de l'agronomie, de la santé animale et de la santé humaine. Des efforts doivent être consentis pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles et adapter le cadre législatif et réglementaire afin de tirer les meilleurs bénéfices de de la biotechnologie.</p> |  |                |          |             |          |

|   |          |
|---|----------|
| 270. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties contractantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche (19(1))?  |          |
| a) non  |          |
| b) certaines mesures en place   | <b>x</b> |
| c) mesures potentielles à l'étude   |          |
| d) mesures complètes mises en place   |          |
| Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :  |          |
| a) législatives?  |          |
| b) administratives?   |          |
| c) de politique générale?   |          |
| 271. Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties contractantes, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces (19(2))? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) certaines mesures en place   |          |
| c) mesures potentielles à l'étude   |          |
| d) mesures complètes mises en place   |          |

**Décision IV/3. Questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques.**  
**Décision V/1. Plan de travail du Comité intergouvernemental sur le Protocole de Carthagène sur la biosécurité.**

|  |   |
|--|---|
| 272. Votre pays est-il une Partie contractante au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques de biotechnologie? |   |
| a) Non-signataire  | x |
| b) signataire, ratification en cours   |   |
| b) instrument de ratification déposé   |   |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|  |
|--|
| <p>Le Mali a participé activement aux différentes phases de négociation du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologique. Des dispositions sont prises pour la signature prochaine de cette Convention par le Mali.</p> |
|--|

**Article 20 Ressources financières**

|   |  |                |   |             |  |                  |   |
|---|--|----------------|---|-------------|--|------------------|---|
| 273. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?   |  |                |   |             |  |                  |   |
| a) Elevé  |  | b) Moyen       | x | c) Faible   |  |                  |   |
| 274. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?  |  |                |   |             |  |                  |   |
| a) Bonnes   |  | b) Suffisantes |   | c) Limitées |  | d) Très limitées | x |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources  |  |                |   |             |  |                  |   |
| <p>Le Mali a bénéficié de la part de la communauté internationale d'apports financiers pour appuyer ses efforts de conservation de la diversité biologique. Bien que le Programme de petites subventions du FEM ait soutenu l'intervention de plusieurs ONG, il reste que le soutien financier demeure globalement insuffisant par rapport au besoin réel de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique.</p> |  |                |   |             |  |                  |   |

|   |   |
|---|---|
| 275. Votre pays a-t-il fourni un appui et des avantages financiers en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention (20(1))? |   |
| a) non  | X |
| b) oui - avantages financiers seulement   |   |
| c) oui - appui financier seulement  |   |
| c) oui - appui financier et avantages financiers  |   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>  |   |
| 276. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement provisoire(20(2))? |   |
| a) non   |   |
| b) oui   |   |
| <b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</b>  |   |
| 277. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention (20(2))?   |   |
| a) non   |   |
| b) oui   | X |
| <b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>  |   |
| 278. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales (20(3))?  |   |
| Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -   |   |
| 279. Votre pays a-t-il utilisé des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales(20 (3))?   |   |
| a) non   |   |
| b) oui   |   |

**Décision III/6. Ressources financières additionnelles**

|  |   |
|--|---|
| 280. Votre pays veille-t-il à assurer que toutes les institutions de financement (y compris les agences d'assistance bilatérale) s'efforcent de faire en sorte que toutes leurs activités soutiennent davantage la Convention? |   |
| a) non   |   |
| b) oui - dans une moindre mesure   | X |
| c) oui - dans une large mesure   |   |
| 281. Votre pays collabore-t-il à des activités quelconques visant à établir des informations normalisées sur l'appui financier en vue de réaliser les objectifs de la Convention?  |   |
| a) non   | X |
| b) oui (veuillez joindre des informations)   |   |

**Décision V/11. Ressources financières additionnelles**

|  |   |
|--|---|
| 282. Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité ? |   |
| a) non   | X |
| b) procédures ont été établies   |   |
| c) oui (veuillez donner des détails ci-après)  |   |

|  |   |
|--|---|
| 283. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne aux activités nationales de biodiversité sont-ils disponibles?  |   |
| a) non   |   |
| b) pas sous un format standard   | X |
| c) oui (veuillez donner des détails ci-après)  |   |
| 284. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne à d'autres pays en matière de biodiversité sont-ils disponibles?  |   |
| a) pas applicable  | X |
| b) non   |   |
| c) pas sous un format standard   |   |
| d) oui (veuillez donner des détails ci-après)  |   |
| <b>Parties pays développés -</b>   |   |
| 285. Votre pays encourage t-il la mise en oeuvre des objectifs de la Convention dans le cadre de sa politique de financement de ses institutions financières bilatérales, régionales et multilatérales ? |   |
| a) non   |   |
| b) oui   |   |
| <b>Pays Parties en développement -</b>   |   |
| 286. Votre pays dialogue t-il avec les institutions financières afin de discuter des moyens de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la Convention ?  |   |
| a) non   |   |
| b) oui   | X |
| 287. Votre pays a-t-il compilé des informations sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé ?   |   |
| a) non   | X |
| b) oui (veuillez donner des détails ci-après)  |   |
| 288. Votre pays a-t-il pris en considération les exemptions de taxes dans ses systèmes nationaux de taxes en matière de dons liés à la biodiversité ?  |   |
| a) non   | X |
| b) pas approprié au contexte national  |   |
| c) exemptions en cours   |   |
| d) exemptions en place   |   |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Actuellement les engagements financiers pour la poursuite des objectifs de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique sont extrêmement faibles. Une augmentation substantielle des financements est nécessaire.

La Stratégie préconise le renforcement des capacités des ONGs et d'autres structures. Elle préconise également la mise en place des mécanismes de financement (y compris par le truchement du mécanisme de financement de la Convention), en vue d'accroître le niveau d'investissement en faveur des activités de conservation de la diversité biologique.



**Article 21 Mécanisme de financement**

|  |  |                |          |                  |          |
|--|--|----------------|----------|------------------|----------|
| 289. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?  |  |                |          |                  |          |
| a) Elevé   |  | b) Moyen       | <b>x</b> | c) Faible        |          |
| 290. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?   |  |                |          |                  |          |
| a) Bonnes  |  | b) Suffisantes |          | c) Limitées      |          |
|  |  |                |          | d) Très limitées | <b>x</b> |
| Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources   |  |                |          |                  |          |
| Le Mali est favorable à la mise en place du mécanisme de financement. Il explore les formes que pourra prendre sa contribution. Des études sont en cours au niveau national pour un financement adéquat et durable des activités de protection de l'environnement. |  |                |          |                  |          |

|   |          |
|---|----------|
| 291. Votre pays a-t-il œuvré à renforcer les institutions financières existantes afin de fournir des ressources financières pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui  |          |

**Décision III/7. Lignes directrices relatives à l'étude de l'efficacité du mécanisme de financement**

|  |  |
|--|--|
| 292. Votre pays a-t-il fourni des informations sur l'expérience acquise dans le cadre d'activités financées par le mécanisme de financement? |  |
| a) pas d'activités   |  |
| b) non, même s'il y a des activités  |  |
| c) oui, dans le rapport national précédent   |  |
| d) oui, dans les études de cas   |  |
| e) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)   |  |

**Autres observations sur l'application de cet article**

|   |
|---|
| <p>Les fonds et mécanismes, mis en place et alimentés par certains gouvernements donateurs et organismes internationaux restent d'une manière générale insuffisamment exploités par le Mali souvent par manque d'information ou par méconnaissance des mécanismes et procédures d'éligibilité.</p> <p>Le Plan National d'Action Environnemental recommande qu'un effort important de mobilisation de l'aide soit mené par les divers services intervenant dans le domaine de l'environnement et par les organismes du gouvernement chargés de la recherche et de la coordination de cette aide pour tirer le meilleur profit des ressources. La création d'un groupe thématique a été préconisée.</p> |
|---|

**Article 23 La Conférence des Parties**

|   |   |
|---|---|
| 293. Combien de participants de votre pays ont assisté à chaque réunion de la Conférence des Parties? |   |
| a) à COP 1 (Nassau)   | 1 |
| b) à COP 2 (Jakarta)  | 1 |
| b) à COP 3 (Buenos Aires)   | 1 |
| b) à COP 4 (Bratislava)   | 1 |
| b) à COP 5 (Nairobi)  | 2 |

**Décision I/6, Décision II/10, Décision III/24 et Décision IV/17. Finances et budget**

|  |   |
|--|---|
| 294. Votre pays a-t-il versé promptement toutes ses contributions au Fonds d'affectation spéciale? |   |
| a) non   | X |
| b) oui   |   |

**Décision IV/16 (en partie) Préparatifs pour les réunions de la Conférence des Parties**

|  |   |
|--|---|
| 295. Votre pays a-t-il participé à des réunions régionales avant les réunions de la Conférence des Parties?  |   |
| a) non   |   |
| b) oui (veuillez indiquer lesquelles)  | x |
| <b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>  |   |
| 296. Votre pays a-t-il financé des réunions régionales et sous-régionales pour se préparer à la COP, et a-t-il encouragé la participation de pays en développement à de telles réunions? |   |
| a) non   |   |
| b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)  |   |

**Décision V/22. Budget pour le programme de travail de l'exercice biennal 2001-2002**

|  |   |
|--|---|
| 297. Votre pays a-t-il payé sa contribution au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'année 2001, et ce, avant le 1er janvier 2001? |   |
| a) oui - en avance   |   |
| b) oui - dans les délais indiqués  |   |
| c) non - mais a déjà contribué de façon substantielle  |   |
| d) pas encore payé   | x |
| 298. Votre pays a-t-il volontairement apporté des contributions supplémentaires aux fonds d'affectation spéciale de la Convention?                   |   |
| a) oui - lors de l'exercice biennal 1999-2000  |   |
| b) oui - lors de l'exercice biennal 2001-2002  |   |
| c) prévoit d'en faire lors de l'exercice biennal 2001-2002   |   |
| d) non   | x |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Le Mali examinera sa contribution éventuelle au Fonds d'affection spéciale.

**Article 24 Secrétariat**

299. Votre pays a-t-il fourni un appui direct au Secrétariat sous forme de personnel détaché, de contribution financière pour des activités du Secrétariat, etc.?

|        |          |
|--------|----------|
| a) non | <b>X</b> |
| b) oui |          |

**Autres observations sur l'application de cet article**

L'administration malienne examine sa participation aux activités du Secrétariat. La nature de sa participation fait l'objet d'échange entre différents acteurs au niveau national.

**Article 25 Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques**

300. Combien de participants de votre pays ont participé à chaque réunion de l'Organe subsidiaire ?

|                            |   |
|----------------------------|---|
| a) à SBSTTA I (Paris)      |   |
| b) à SBSTTA II (Montréal)  | 1 |
| b) à SBSTTA III (Montréal) | 1 |
| b) à SBSTTA IV (Montréal)  | 2 |
| b) à SBSTTA V (Montréal)   | 1 |

**Autres observations sur l'application de cet article**

Pour mieux améliorer sa contribution aux travaux de l'Organe Subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA).

**Article 26 Rapports**

|   |          |
|---|----------|
| 301. Quelle est la situation concernant votre premier rapport national? |          |
| a) Non soumis   |          |
| b) Rapport sommaire soumis  |          |
| c) Rapport intérimaire/projet soumis                                    |          |
| d) Rapport final soumis   | <b>x</b> |
| Si votre réponse est b), c) ou d), votre rapport a-t-il été soumis:     |          |
| Dans les délais initiaux du 1.1.98 (Décision III/9)?                    |          |
| Dans les délais prolongés du 31.12.98 (Décision IV/14)?                 | <b>x</b> |
| A une date ultérieure (Veuillez préciser la date)                       |          |

**Décision IV/14 Rapports nationaux**

|  |          |
|--|----------|
| 302. Toutes les parties prenantes ont-elles participé à la préparation du rapport national?  |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |
| 303. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que les parties intéressées puissent accéder à son (ses) premier et/ou deuxième rapport(s) national(aux)? |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |
| Dans l'affirmative, indiquez le moyen :  |          |
| a) diffusion informelle?   | <b>x</b> |
| b) publication du rapport?   |          |
| c) envoi du rapport sur demande?   |          |
| d) affichage du rapport sur Internet?  |          |

**Décision V/19. Rapports nationaux**

|  |          |
|--|----------|
| 304. Après avoir obtenu les principes directeurs, votre pays a-t-il volontairement préparé des rapports thématiques détaillés sur un ou plusieurs sujets afin de les étudier en profondeur lors d'une réunion ordinaire des parties? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui - écosystèmes des forêts  |          |
| c) oui - espèces exotiques   |          |
| d) oui - accès et partage des avantages  |          |

*Autres observations sur l'application de cet article*

Le premier rapport du Mali a été présenté à l'occasion de la quatrième Conférence des Parties à *Bratislava* (1998).

**Décision V/6. Approche fondée sur les écosystèmes**

|   |          |
|---|----------|
| 305. Votre pays applique t-il l'approche fondée sur les écosystèmes en tenant compte des principes directeurs contenus dans l'annexe à la décision V/6? |          |
| a) non  |          |
| b) à l'étude  |          |
| c) certains aspects ont été appliqués   | <b>x</b> |
| d) fortement appliqués  |          |

|  |          |
|--|----------|
| 306. Votre pays développe t-il des expressions pratiques de l'approche fondée sur les écosystèmes dans ses politiques et législation nationales et la mise en oeuvre d'activités adaptées aux conditions locales, nationales, et régionales, en particulier dans le contexte des activités développées dans les sujets thématiques de la Convention? |          |
| a) non   |          |
| b) à l'étude   |          |
| c) certains aspects ont été appliqués  | <b>x</b> |
| d) fortement appliqués   |          |

|  |          |
|--|----------|
| 307. Votre pays a-t-il identifié des études de cas et a-t-il mis en oeuvre des projets pilotes qui démontrent l'approche fondée sur les écosystèmes, en utilisant des ateliers et d'autres mécanismes afin de mettre l'accent sur la sensibilisation et le partage d'expérience? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) études de cas identifiées   |          |
| c) projets pilotes en cours  |          |
| d) tenue/planification d'ateliers  |          |
| e) informations disponibles par l'intermédiaire du Centre d'échange  |          |

|   |          |
|---|----------|
| 308. Votre pays renforce t-il ses capacités et fournit-il un soutien financier et technique afin de mettre en oeuvre l'approche fondée sur les écosystèmes? |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui, dans le pays  |          |
| c) oui, y compris un soutien à d'autres Parties   |          |

|   |          |
|---|----------|
| 309. Votre pays a-t-il soutenu la coopération régionale dans l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes à l'étranger? |          |
| a) non  |          |
| b) coopération informelle   |          |
| c) coopération formelle (Veuillez donner des détails ci-après)  | <b>x</b> |

**Écosystèmes des eaux intérieures**

**Décision IV/4. État et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles pour leur conservation et leur utilisation durable**

|  |          |
|--|----------|
| 310. Votre pays a-t-il inclus des informations sur la diversité biologique des zones humides lorsqu'il a communiqué des informations et des rapports à la CDD, et a-t-il envisagé d'inclure dans les réunions des questions liées à la diversité biologique des eaux, pour donner suite aux recommandations de la CDD?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |
| 311. Votre pays a-t-il inclus des considérations relatives à la diversité biologique des eaux intérieures dans ses travaux avec des organisations, des institutions et des conventions intéressant les eaux intérieures?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |
| <b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition-</b>   |          |
| 312. Lorsqu'il demande de l'assistance au FEM pour des projets portant sur les écosystèmes des eaux intérieures, votre pays a-t-il donné la priorité aux éléments suivants : inventorier les zones importantes pour la conservation, élaborer et appliquer des plans intégrés pour les bassins hydrographiques, bassins versants et bassins fluviaux, et faire des recherches sur les phénomènes qui contribuent à l'appauvrissement de la diversité biologique? |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |
| 313. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit à l'annexe 1 à la décision, et établi les priorités d'action nationale pour la mise en oeuvre du programme?  |          |
| a) non   |          |
| b) à l'étude   | <b>x</b> |
| c) oui   |          |

**Décision V/2. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures  
(application de la décision IV/4)**

|   |          |
|---|----------|
| 314. Votre pays soutient-il et/ou participe t-il à l'Initiative intégrée sur les bassins fluviaux ?             |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>x</b> |
| 315. Votre pays rassemble t-il des informations sur le statut de la diversité biologique des eaux intérieures ? |          |
| a) non  |          |
| b) évaluations en cours   | <b>x</b> |
| c) évaluations terminées  |          |

|  |          |
|--|----------|
| 316. Ces informations sont-elles à la disposition des autres Parties?  |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui - informations fournies dans le rapport national  |          |
| c) oui - informations fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange   |          |
| d) oui - par d'autres moyens (Détaillez ci-après)  |          |
| 317. Votre pays a-t-il développé des plans nationaux et/ou sectoriels pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures ? |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui - plans nationaux seulement   |          |
| c) oui - plans nationaux et secteurs majeurs   |          |
| d) oui - plans nationaux et tous les secteurs  |          |
| 318. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer ses capacités afin de développer et mettre en œuvre ces plans ?                                     |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) oui   |          |

**Décision III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité**

|   |          |
|---|----------|
| 319. Vos stratégies nationales, plans d'actions, et programmes pour la conservation de la diversité biologique intègrent-ils complètement la conservation et l'utilisation durable des zones humides, des espèces migratoires et de leurs habitats. |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>x</b> |

**Observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail**

|  |
|--|
| <p>Le Mali a ratifié plusieurs conventions relatives à la conservation des ressources naturelles et biologiques. Il s'agit entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Convention sur la Diversité Biologique;</li> <li>- la Convention d'Alger sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles;</li> <li>- la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau;</li> <li>- la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées d'extinction(CITES);</li> <li>- la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et national (Paris, 16 Novembre 1992);</li> <li>- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques;</li> <li>- la Convention relative à la protection des espèces migratrices (Bonn, 23 Juin 1979);</li> <li>- la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, etc.</li> </ul> <p>La mise en œuvre de ces conventions s'est traduite souvent par une ratification parfois diligente, mais non suivie de mesures concrètes et suffisantes. Cela est dû d'une part à l'insuffisance des moyens matériels, financiers et humains, et d'autre part à un déficit de sensibilisation, d'information et de communication en direction des différents acteurs impliqués, privant lesdites conventions de la mobilisation des</p> |
|--|



moyens nécessaires et surtout de l'utilisation des technologies endogènes pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la diversité biologique.

Dans le souci de créer la synergie et la complémentarité des actions, le Secrétariat Technique Permanent mène actuellement les réflexions sur les moyens de favoriser une articulation des outils juridiques et une cohérence des actions prévues dans le cadre de la mise en oeuvre de plusieurs de ces conventions.

### *Diversité biologique marine et côtière*

#### **Décision II/10 et Décision IV/5. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière**

|   |  |
|---|--|
| 320. Votre plan d'action/stratégie national encourage-t-il la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?   |  |
| a) non  |  |
| b) oui - dans une moindre mesure  |  |
| c) oui - dans une large mesure  |  |
| 321. Votre pays a-t-il établi et/ou renforcé des mécanismes institutionnels, administratifs et législatifs aux fins d'établissement d'une gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?   |  |
| a) non  |  |
| b) première étape d'établissement   |  |
| c) étape avancée d'établissement  |  |
| d) mécanismes en place  |  |
| 322. Votre pays a-t-il fourni au Secrétaire exécutif avis et informations sur les options futures concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?   |  |
| a) non  |  |
| b) oui  |  |
| 323. Votre pays a-t-il entrepris des projets de démonstration, et/ou échangé des informations à ce sujet, comme exemples pratiques de gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?   |  |
| a) non  |  |
| b) oui, dans le rapport national précédent  |  |
| c) oui, dans les études de cas  |  |
| d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)  |  |
| 324. Votre pays a-t-il mis en place des programmes pour renforcer et améliorer les connaissances de la structure génétique des populations locales des espèces marines faisant l'objet d'activités d'amélioration et/ou de culture de stocks? |  |
| a) non  |  |
| b) programmes en cours d'établissement  |  |
| c) programmes en cours d'établissement pour certaines espèces   |  |
| d) programmes en cours de mise en oeuvre pour de nombreuses espèces   |  |
| e) pas un problème perceptible  |  |

|  |  |
|--|--|
| 325. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail indiqué dans une annexe à la décision, et identifié les priorités pour la mise en oeuvre du programme au niveau national? |  |
| a) non   |  |
| b) à l'étude   |  |
| c) oui   |  |

**Décision V/3. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière(application de la décision IV/5)**

|  |  |
|--|--|
| 326. Votre pays participe t-il au plan de travail sur le blanchiment corallien ?                                   |  |
| a) non   |  |
| b) oui   |  |
| c) pas pertinent   |  |
| 327. Votre pays applique t-il d'autres mesures afin de traiter le problème du blanchiment corallien ?              |  |
| a) non   |  |
| b) oui (veuillez fournir des détails ci-après)   |  |
| c) pas pertinent   |  |
| 328. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas sur le phénomène du blanchiment corallien ? |  |
| a) non   |  |
| b) oui   |  |
| c) pas pertinent   |  |

**Autres observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail**

*Diversité biologique agricole*

*Décision III/11 et Décision IV/6. Conservation et utilisation durable  
de la diversité biologique agricole.*

|   |          |
|---|----------|
| 329. Votre pays a-t-il identifié et évalué les activités en cours et les instruments existants au niveau national?  |          |
| a) non  |          |
| b) première étape d'examen et d'évaluation  | <b>x</b> |
| c) étape avancée d'examen et d'évaluation   |          |
| d) évaluation terminée  |          |
| 330. Votre pays a-t-il identifié les problèmes et les questions prioritaires qui doivent être abordés au niveau national?   |          |
| a) non  |          |
| b) en cours   | <b>x</b> |
| c) oui  |          |
| 331. Votre pays utilise-t-il des méthodes ou des indicateurs quelconques pour surveiller les impacts créés sur la diversité biologique par les projets de développement agricole, et notamment par l'intensification et l'extensification des systèmes de production? |          |
| a) non  |          |
| b) première étape de mise en oeuvre   |          |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  | <b>x</b> |
| d) mécanismes en place  |          |
| 332. Votre pays prend-il des mesures pour partager les expériences relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole?  |          |
| a) non  |          |
| b) oui - études de cas  | <b>x</b> |
| c) oui - autres mécanismes (veuillez préciser)  |          |
| 333. Votre pays a-t-il mené des études de cas sur les deux premières questions identifiées par le SBSTTA, à savoir les agents de pollinisation, les micro-organismes des sols en agriculture et la gestion intégrée du paysage?                                       |          |
| a) non  | <b>x</b> |
| b) oui- des agents de pollinisation   |          |
| c) oui - des microorganismes des sols   |          |
| d) oui - gestion intégrée du paysage et des systèmes de production  |          |
| 334. Votre pays établit-il ou améliore-t-il des mécanismes pour renforcer la sensibilisation du public et la compréhension de l'importance de l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique?  |          |
| a) non  |          |
| b) première étape de mise en oeuvre   |          |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  |          |
| d) mécanismes en place  | <b>x</b> |

|   |          |
|---|----------|
| 335. Votre pays dispose-t-il de stratégies, de programmes et de plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficace de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole?              |          |
| a) non  |          |
| b) première étape de mise en oeuvre   |          |
| c) étape avancée de mise en oeuvre  | <b>x</b> |
| d) mécanismes en place  |          |
| 336. Votre pays encourage-t-il la transformation de pratiques agricoles non durables en pratiques de production durables adaptées aux conditions biotiques et abiotiques locales?   |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  |          |
| c) oui - dans une large mesure  | <b>x</b> |
| 337. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer? |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure  |          |
| 338. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer? |          |
| a) non  |          |
| b) oui - dans une moindre mesure  | <b>x</b> |
| c) oui - dans une large mesure  |          |
| 339. Votre pays encourage-t-il la mobilisation des communautés agricoles afin de développer, d'entretenir et d'utiliser leurs connaissances et leurs pratiques dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?                          |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>x</b> |
| 340. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties contractantes pour identifier et promouvoir les pratiques agricoles durables et la gestion intégrée du paysage?  |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>x</b> |

**Décision V/5. Diversité biologique agricole: étude de la phase I du programme de travail et adoption d'un programme de travail pluriannuel**

|   |          |
|---|----------|
| 341. Votre pays a-t-il étudié le programme de travail joint en annexe à la décision et a-t-il identifié la façon dont il pourrait collaborer à sa mise en oeuvre? |          |
| a) non  |          |
| b) oui  | <b>x</b> |

|  |          |
|--|----------|
| 342. Votre pays encourage t-il la coopération régionale et thématique dans le cadre de son programme de travail sur la diversité biologique agricole?  |          |
| a) non   |          |
| b) faible coopération  |          |
| c) large coopération   | <b>x</b> |
| d) coopération importante dans tous les domaines   |          |
| 343. Votre pays fournit-il un soutien financier pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole?   |          |
| a) non   | <b>x</b> |
| b) fonds supplémentaires limités   |          |
| c) fonds supplémentaires importants  |          |
| <b>Si vous êtes une Partie Pays développé -</b>  |          |
| 344. Votre pays a-t-il fourni une aide financière pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole, en particulier pour le renforcement des capacités et les études de cas dans les pays en développement et dans les pays en transition économique ? |          |
| a) non   |          |
| b) oui, dans le cadre de programmes de coopération existants   |          |
| c) oui, au moyen de fonds supplémentaires limités  |          |
| d) oui, au moyen de fonds supplémentaires importants   |          |
| 345. Votre pays a-t-il soutenu des actions afin de sensibiliser le public pour encourager les systèmes de production agricole et fermier durables qui maintiennent la diversité biologique agricole?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui, dans une moindre mesure  |          |
| c) oui, dans une large mesure  | <b>x</b> |
| 346. Votre pays coordonne t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?   |          |
| a) non   |          |
| b) processus en cours  | <b>x</b> |
| c) oui   |          |
| 347. Votre pays est-il une Partie contractante de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international?  |          |
| a) non-signataire  |          |
| b) signé - ratification en cours   | <b>x</b> |
| c) instrument de ratification déposé   |          |
| 348. Votre pays soutient-il l'application du Secrétaire exécutif de statut d'observateur du Comité sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce?   |          |
| a) non   |          |
| b) oui   | <b>x</b> |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 349. Votre pays collabore t-il avec d'autres Parties en matière de conservation et d'utilisation durable des agents de pollinisation?  |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui   | <input type="checkbox"/>            |
| 350. Votre pays compile t-il des études de cas et des projets pilotes de mise en œuvre applicable à la conservation et à l'utilisation durable des agents de pollinisation?  |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)   | <input type="checkbox"/>            |
| 351. Des informations sur des évaluations scientifiques applicable aux technologies restreignant l'utilisation génétique ont-elles été fournies par d'autres Parties contractantes ou par l'intermédiaire de médias tels que le Centre d'échange,?   |                                     |
| a) pas applicable  | <input type="checkbox"/>            |
| b) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) oui - dans le rapport national  | <input type="checkbox"/>            |
| d) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange   | <input type="checkbox"/>            |
| e) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)   | <input type="checkbox"/>            |
| 352. Votre pays a-t-il pensé à traiter les questions génériques sur les technologies telles que celles restreignant l'utilisation génétique selon des approches nationales et internationales d'utilisation sûre et durable du patrimoine génétique?   |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui - à l'étude   | <input type="checkbox"/>            |
| c) oui - mesures en cours  | <input type="checkbox"/>            |
| 353. Votre pays a-t-il mené des évaluations scientifiques sur, entre autres, les effets écologiques, sociaux et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?   |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) quelques évaluations  | <input type="checkbox"/>            |
| c) programme majeur d'évaluations  | <input type="checkbox"/>            |
| 354. Votre pays a-t-il diffusé les résultats d'évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux, et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?   |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange   | <input type="checkbox"/>            |
| c) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)   | <input type="checkbox"/>            |
| 355. Votre pays a-t-il identifié les voies et les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies restreignant l'utilisation génétique sur la conservation <u>in situ</u> et <u>ex situ</u> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? |                                     |
| a) non   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) certaines mesures identifiées   | <input type="checkbox"/>            |
| c) mesures potentielles à l'étude  | <input type="checkbox"/>            |
| d) étude complète terminée   | <input type="checkbox"/>            |

|  |   |
|--|---|
| 356. Votre pays a-t-il évalué s'il y a un besoin de règlements efficaces au niveau national en matière de technologies restreignant l'utilisation génétique afin de garantir la sécurité de la santé humaine, de l'environnement, de l'alimentation, et la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? |   |
| a) non   | X |
| b) oui - règlements nécessaires  |   |
| c) oui - règlements pas nécessaires (Veuillez fournir des détails ci-après)  |   |
| 357. Votre pays a-t-il développé ou appliqué ces règlements en tenant compte, <u>entre autres</u> , de la nature et des caractéristiques particulières des variétés et des technologies restreignant l'utilisation génétique?  |   |
| a) non   | X |
| b) oui - développées mais pas encore appliquées  |   |
| c) oui - développées et appliquées   |   |
| 358. Les informations sur ces règlements ont-elles été mises à la disposition des Parties contractantes?   |   |
| a) non   | X |
| b) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange   |   |
| c) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)   |   |

**Autres observations sur la mise en oeuvre de ces décisions et programmes de travail**

|  |
|--|
| <p>Le Mali est un pays essentiellement agricole. Les orientations de la politique de développement rural ont régulièrement visé l'augmentation des productions agricoles. L'adoption de stratégies par la création d'Opérations de Développement Rural et de projets a consisté à cibler une ou plusieurs productions et à concentrer l'ensemble des moyens matériels, humains et financiers sur la réalisation des objectifs quantitatifs. L'implantation géographique a cherché à utiliser au mieux les potentialités des différents écosystèmes (riz flottant dans les zones d'inondation du delta intérieur du Niger, élevage pastoral transhumant et nomade dans les zones saharo-sahéliennes, production cotonnière dans les zones agro-écologiques avec une pluviométrie de 800-1400mm). Les recherches agronomiques sont entreprises pour améliorer les performances des différents systèmes de production. Les projets ayant trait à la gestion des ressources fauniques ont tenté de développer le potentiel touristique de la diversité biologique de certaines zones (boucle du Baoulé, réserve des éléphants du Gourma), mais les résultats sont faibles.</p> <p>En dépit des efforts remarquables d'intensification dans les systèmes de production (coton et riz en particulier), les performances d'accroissement des productions restent largement tributaires de l'expansion des superficies et donc d'une plus grande consommation des ressources naturelles.</p> <p>Or, la prise en compte des exigences de gestion durable des ressources naturelles et en particulier de conservation et d'utilisation de la diversité biologique incite à renforcer les orientations tendant à accroître la production par l'augmentation des rendements plutôt que par l'extension des superficies. Cela exige naturellement d'importantes actions d'investissement dans l'agriculture, l'organisation des producteurs et le renforcement de leur professionnalisme. La restauration et la conservation de la fertilité des sols, la restauration des parcours pastoraux dégradés sont entre autres des axes stratégiques sur lesquels doivent porter les efforts de l'Etat, des producteurs, des ONG et des partenaires au développement.</p> |
|--|

En application des programmes d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA), les subventions aux équipements et intrants agricoles ont été progressivement supprimés en même temps que le commerce et les prix des produits étaient libéralisés. Les conséquences ont été entre autres les suivantes :

- Augmentation de la production rizicole et maraîchère dans le périmètre hydro-agricole de l'Office du Niger ;
- Augmentation de la valeur ajoutée du riz chez le paysan grâce à la diffusion des décortiqueuses ;
- Accroissement de la production des céréales sèches (mil, sorgho, maïs) là où les paysans sont équipés.

Les programmes d'ajustement structurel, malgré les résultats macro-économiques enregistrés depuis leur mise en œuvre, posent des contraintes importantes en matière de modernisation de l'agriculture.

Une prise en charge suffisante implique la prise en compte des caractéristiques des différentes zones agro-écologiques, les systèmes de production qui s'y développent, les intérêts des producteurs, les technologies spécifiques de conservation et d'utilisation, la communication en direction des producteurs ruraux, l'engagement des scientifiques des diverses disciplines concernées, la gestion des conflits entre diverses spéculations possibles sur la même zone agro-écologique. La satisfaction des besoins alimentaires des populations rurales faisant appel aussi bien aux productions agricoles qu'à la chasse, la cueillette des produits de la forêt, il est essentiel de confronter les différents projets aux intérêts des populations. Il s'agit de contribuer à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire tout en poursuivant ceux de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique, et avec la participation des populations rurales.

Une telle approche intégrée doit permettre de réaliser aussi l'inventaire des différentes variétés de plantes cultivées dans la zone, d'évaluer la contribution de la forêt à la satisfaction des besoins énergétiques des populations, à la couverture de certains besoins alimentaires ou au respect de certaines valeurs culturelles ou religieuses auxquelles les populations sont attachées. Le processus de planification de tels projets doit avoir un caractère participatif. Il doit favoriser la mobilisation des chercheurs des différentes disciplines concernées par la diversité biologique et créer entre ces équipes une véritable synergie en vue d'améliorer la productivité.



**Diversité biologique des forêts**

**Décision II/9 et Décision IV/7. Diversité biologique des forêts**

|   |   |
|---|---|
| 359. Votre pays a-t-il inclus des spécialistes de la diversité biologique des forêts dans ses délégations aux réunions du Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |
| c) pas pertinent  |   |
| 360. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail présenté en annexe à la décision et déterminé de quelle façon il peut contribuer à sa mise en oeuvre?  |   |
| a) non  |   |
| b) à l'étude  | X |
| c) oui  |   |
| 361. Votre pays a-t-il intégré des considérations relatives à la diversité biologique des forêts dans sa participation et sa collaboration avec des organisations, des institutions et des conventions ayant à faire avec la diversité biologique des forêts? |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une moindre mesure  | X |
| c) oui - dans une large mesure  |   |
| 362. Votre pays accorde-t-il une priorité élevée à l'affectation de ressources aux activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention en matière de diversité biologique des forêts?   |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |
| <b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</b>   |   |
| 363. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays propose t-il des projets qui favorisent la mise en oeuvre du programme de travail?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |

**Décision V/4. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts**

|  |   |
|--|---|
| 364. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts sont conformes à l'approche fondée sur les écosystèmes?  |   |
| a) non   |   |
| b) oui   | X |
| 365. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts tiennent compte des considérations des résultats de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts ? |   |
| a) non   |   |
| b) oui   | X |

|   |   |
|---|---|
| 366. Votre pays contribuera t-il aux futurs travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |
| 367. Votre pays a-t-il fourni des informations sur la mise en oeuvre de ce programme de travail?  |   |
| a) non  | X |
| b) oui - soumission d'études de cas   |   |
| c) oui - soumission de rapports nationaux thématiques   |   |
| d) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)  |   |
| 368. Votre pays a-t-il intégré les programmes nationaux sur les forêts dans ses stratégies de diversité biologique et ses plans d'actions appliquant l'approche fondée sur les écosystèmes et la gestion durable des forêts?  |   |
| a) non  |   |
| b) oui - dans une large mesure  |   |
| c) oui - dans une moindre mesure  | X |
| 369. Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'assurer la participation du secteur forestier, du secteur privé, des communautés autochtones et locales et des organisations non-gouvernementales pour mettre en œuvre le programme de travail?  |   |
| a) non  | X |
| b) oui - certains intervenants  |   |
| c) oui - tous les intervenants  |   |
| 370. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de renforcer ses capacités nationales, y compris ses capacités locales, afin de mettre l'accent sur l'efficacité et les fonctions des réseaux de protection des forêts, ainsi que sur les capacités nationales et locales pour appliquer la gestion durable des forêts, y compris leur régénération? |   |
| a) non  |   |
| b) quelques programmes couvrent certains besoins  | X |
| c) de nombreux programmes couvrent certains besoins   |   |
| d) des programmes couvrent tous les besoins évalués   |   |
| e) pas de besoins évalués   |   |
| 371. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre les propositions d'actions du Forum intergouvernemental sur les forêts et le Groupe intergouvernemental sur les forêts sur l'estimation des biens et des services forestiers?  |   |
| a) non  | X |
| b) à l'étude  |   |
| c) mesures prises   |   |

**Diversité biologique des terres arides et semi-arides**

**Décision V/23. Options pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, d'herbage et de savane**

|  |   |
|--|---|
| 372. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail annexé à la décision et a-t-il identifié la façon de le mettre en œuvre?  |   |
| a) non   |   |
| b) à l'étude   | X |
| c) oui   |   |
| 373. Votre pays soutient-il d'un point de vue scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? |   |
| a) non   |   |
| b) dans une moindre mesure   | X |
| c) dans une large mesure   |   |
| 374. Votre pays encourage t-il la coopération entre les pays qui partagent les mêmes biomes afin de procéder à la mise en œuvre régionale et sous-régionale du programme?    |   |
| a) non   |   |
| b) dans une moindre mesure   | X |
| c) dans une large mesure   |   |

**Autres observations sur l'application de ces décisions du programme de travail**

|   |
|---|
| <p>Le Mali a participé à tous les processus du Forum intergouvernemental sur les forêts. Il a contribué à l'enrichissement des débats par l'apport de l'expertise malienne publique et privée. Sa présence a également fait prendre en compte dans les résultats finaux, les spécificités des zones arides et semi-arides plus particulièrement sahéliennes maliennes et conforter la position malienne sur la scène internationale en matière de gestion durable des forêts.</p> <p>Le domaine forestier national recèle plusieurs types d'écosystèmes en fonction de la géologie, géomorphologie du sol et de la végétation. Bien que cette diversité en écosystème soit fortement menacée de dégradation, il reste cependant un espoir à travers les profonds changements politiques, institutionnels et juridiques que connaît le Mali, et qui offrent de nouvelles opportunités pour une gestion durable des ressources. Il s'agit entre autres de la décentralisation, de la relecture des lois de gestion des ressources et l'élaboration de nouvelles lois tenant en compte les préoccupations des populations.</p> |
|---|

**Décision V/20. Opérations de la Convention**

|   |   |
|---|---|
| 375. Lorsque votre pays nomme des experts pour les ajouter à la liste, tient-il compte de l'équilibre des sexes, de l'engagement des populations autochtones et des membres des communautés locales, et de l'éventail de disciplines et d'expertises applicables? |   |
| a) non  |   |
| b) oui  | X |

|  |   |
|--|---|
| 376. Votre pays a-t-il activement participé aux activités régionales et sous-régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? <sup>2</sup> |   |
| a) non   |   |
| b) dans une moindre mesure   | X |
| c) dans une large mesure   |   |
| 377. Votre pays a-t-il entrepris une étude des programmes nationaux et des besoins liés à l'application de la Convention et, le cas échéant, en a-t-il informé le Secrétaire exécutif?         |   |
| a) non   | X |
| b) en cours  |   |
| c) oui   |   |

### Tableaux de conclusion

**Veillez utiliser cette case pour indiquer les activités particulières que votre pays a menées à la SUITE DIRECTE de son nouveau statut de Partie contractante à la Convention, en faisant référence aux questions antérieures, selon qu'il convient:**

La volonté politique de participer à l'effort mondial et le souci de se placer en situation de léguer aux générations futures un patrimoine naturel le moins dégradé possible ont amené le Mali à ratifier la Convention sur la diversité biologique en mars 1995. Depuis cette date, le Gouvernement s'est attelé, en relation avec les autres partenaires intéressés (ONG, partenaires au développement, etc.), à sa mise en œuvre. En tant que partie contractante, a développé une coopération (Article 5) active avec les pays voisins pour notamment la conservation des ressources partagées, en témoignent les nombreux projets transfrontaliers.

Dans le cadre de l'adoption de mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable (Article 6), le Mali a élaboré une stratégie nationale qui a été validée sur le plan technique et dont l'adoption politique est en cours. Cette politique préconise des mécanismes pour l'intégration de la dimension de la conservation de la diversité biologique dans les plans de développement locaux.

Le Mali a programmé de réaliser des inventaires adéquats de diversité biologique qui seront suivis par des évaluations périodiques pour leur mise à jour. Plusieurs initiatives existent pour identifier et surveiller (Article 7) les ressources biologiques. Il reste à définir dans une politique cohérente les attributions d'un réseau d'alerte afin de surveiller les menaces potentiellement imminentes sur la diversité biologique et de diffuser les informations. Le Mali doit poursuivre l'identification des indicateurs sur le statut de diversité biologique et publier des données permettant aux décideurs et aux gestionnaires de réagir aux tendances que révèlent ces indicateurs.

Le besoin le plus important en la matière est de renforcer une capacité nationale de collecte, de stockage, de traitement et d'analyse des données. La recherche taxonomique, notamment, doit être stimulée. Elle est un outil essentiel pour gérer la diversité biologique et mobiliser ses avantages.

Le Mali a développé très tôt, avec l'appui financier et technique de ses partenaires au développement, des expériences de conservation *ex situ* (Article 9) et d'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique (Article 10). Le Soutien international de développement de capacités nationales d'acquisition des techniques est fondamental pour cette décennie

Traditionnellement, les initiatives de conservation portaient sur les terres appartenant à l'Etat ou gérées par lui, mais il existe d'importantes possibilités de conservation de la diversité biologique sur les terres privées. Les ressources vivantes comme les forêts ne peuvent pas être gérées de façon durable exclusivement par les populations ou l'Etat. Le Mali a reconnu les intérêts et les droits des populations. Les populations, quant à elles, doivent reconnaître leur appartenance à un cadre politique et économique plus large qui n'impose pas seulement des responsabilités et des restrictions, mais offre aussi des opportunités. La cogestion (partage du pouvoir et des responsabilités entre le gouvernement et les utilisateurs de ressources fournit le terrain d'entente permettant aux deux parties de se rencontrer et de coopérer.

La contrainte majeure est le manque de formation (Article 12). Les gestionnaires de ressources ne sont pas formés pour conserver la diversité biologique. Le nombre de taxonomistes spécialisé dans les espèces est faible. Le Mali n'a pas une liste complète de ses espèces; et pour la plupart des écosystèmes, il n'y a peu d'information sur les espèces témoins et les espèces clés. Ces lacunes résultent du sous investissement dans le renforcement des capacités humaines, qui témoigne lui-même d'un manque d'appréciation de la contribution potentielle de la diversité biologique au développement.

Pour favoriser une plus grande diversité des systèmes de culture, les programmes de recherche agronomique ont été renforcés et décentralisés et la recherche réalisée avec les agriculteurs a été augmentée.

Pendant les prochaines années, la conservation sur la diversité biologique nécessitera un grand nombre de professionnels qui vont gérer les zones protégées, conduire les inventaires; développer et sauvegarder les collections *ex situ*, et gérer les ressources biologiques des forêts, de la pêche et des terres agricoles. Les besoins en formation de personnels sont particulièrement aigus. Les gestionnaires forment le noyau des professionnels de diversité biologique. Cependant ils ne sont pas assez nombreux pour gérer convenablement les zones importantes placées sous leur responsabilité. De plus, la plupart de ces gestionnaires sont mal formés et mal équipés. Pour édifier ce réseau de professionnel, le Mali doit être soutenu par les partenaires au développement.

Dans le cadre de l'éducation et la sensibilisation du public (Article 13), à l'instar des pays de la sous-région, le programme de formation et d'information en environnement (PFIE) au Mali s'est traduit par l'introduction dans les programmes scolaires de cours sur la protection de la faune et de la flore et la mise en oeuvre de petits projets notamment de reboisement scolaire réalisés par les élèves pour leur donner l'amour de la nature.

L'accès aux ressources génétiques (Article 15) est traditionnellement libre. Il s'effectue sous formes d'échanges de semences entre agriculteurs pratiqués depuis des millénaires. Actuellement, il y a peu de mécanismes efficaces pour échanger les technologies liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

L'utilisation de la biotechnologie est embryonnaire. Elle présente des opportunités pour la préservation des espèces menacées et le Mali doit s'investir pour en tirer les avantages (Article 19).

Actuellement les engagements financiers pour la poursuite des recherches sur la diversité biologique sont extrêmement faibles. Une augmentation substantielle des finances apparaît clairement nécessaire en particulier pour la formation.

Concernant les ressources financières (Article 20), l'approche réglementaire doit être complétée par un système d'aides et de mesures incitatives pour encourager toute action et toute initiative en matière de restauration des ressources naturelles et protection de l'environnement.

Le Mali a participé activement aux différentes Conférences des Parties (Article 23) et aux réunions de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Article 25). Le Mali a déjà produit un rapport national (Article 26).

Le souci de se placer en situation de léguer aux générations futures un patrimoine naturel le moins dégradé possible a amené le Mali à créer les conditions les plus favorables pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique. Les initiatives engagées par le Gouvernement traduisent sans équivoque cette volonté, même s'il n'a toujours pas pu atteindre ses objectifs faute de moyens financiers suffisants.

***Veillez utiliser cette case pour identifier des initiatives conjointes avec d'autres Parties, en vous reportant aux questions précédentes, si nécessaire:***

Pour des zones transfrontalières et des zones d'importance internationale, le Mali a développé une coopération internationale active. Pour la gestion de l'habitat des espèces migratrices, le Mali est partie prenante de plusieurs conventions. Les ONG internationales comme l'UICN, Wetland ont souvent favorisé cette coopération.

Progressivement et en concertation avec les partenaires de coopération scientifique, technique et universitaire, la contribution de la recherche et les échanges d'information sur la diversité biologique doit être améliorée. Pour ce faire des moyens doivent être attribués en concertation avec les organismes de recherche après une évaluation des priorités et une coordination des moyens existants.

***Veillez utiliser cette case pour formuler toute autre observation sur les questions portant sur la mise en oeuvre de la Convention à l'échelle nationale***

Malgré les efforts consentis par le pays, notamment la prise de mesures politiques, institutionnelles, législatives et réglementaires, la mise en réserve d'espaces, les actions ponctuelles réalisées dans le cadre de l'exécution de certains projets et programmes, la ratification de plusieurs conventions relatives à la gestion des ressources naturelles, les ressources biologiques continue de se dégrader. Face à cette situation, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un cadre approprié de gestion de la diversité biologique, notamment une stratégie nationale à travers :

- l'amélioration des connaissances par le renforcement des compétences et la mise en place d'un système d'information adéquat ;
- le renforcement des outils de conservation ;
- la valorisation des ressources incluant le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles ; et
- la promotion des biotechnologies appropriées et de la biosécurité.

La Stratégie est le fruit d'un consensus résultant d'une large concertation des différents groupes d'intérêts concernés. Cette concertation a permis de déterminer le dynamisme des institutions engagées dans la gestion des ressources naturelles et les exigences techniques et scientifiques pour la conservation de la Diversité Biologique.

L'adoption de la Stratégie par le Gouvernement permettra de doter le pays d'un instrument opérationnel pour mieux coordonner les activités de conservation et d'utilisation durable de la Diversité Biologique.

La sauvegarde du patrimoine doit être une préoccupation permanente et chacun des actes quotidiens posés par les citoyens devra dorénavant s'en inspirer. Pour acquérir les connaissances appropriées capables de soutenir les efforts de conservation et d'utilisation durable, il est recommandé, à tous les niveaux (politique, administratif, scientifique et de la société civile) de réaliser des actions concrètes et soutenues.

***La formulation de ces questions est basée sur les articles de la Convention et sur les décisions de la Conférence des Parties. Si vous avez eu des difficultés d'interprétation, veuillez nous en informer.***

Pas de difficultés particulières

***Si votre pays a terminé la mise au point de sa stratégie et de son plan d'action national en matière de diversité biologique (SPADB), veuillez donner les informations ci-après:***

|  |  |
|--|--|
| Date d'achèvement:   | 12 décembre 2000   |
| Si le SPADB a été adopté par le gouvernement:                              |  |
| Lequel?  | Processus en cours   |
| A quelle date?   | -  |
| Si la SPADB a été publié, veuillez donner les détails ci-après:            |  |
| Titre:   | Non  |
| Nom et adresse de l'éditeur:   |  |
| ISBN:  |  |
| Prix (le cas échéant):   |  |
| Autres informations pour les commandes:                                    |  |
| Si le SPADB n'a pas été publié   |  |
| Veuillez indiquer en détails la procédure pour obtenir des exemplaires:    |  |
|  | Coordinateur du projet d'élaboration de la stratégie en matière de diversité biologique,<br>Bp 2357, Tél (223) 23 1074<br>e-mail: <a href="mailto:astoure@malinet.ml">astoure@malinet.ml</a> |
| Si le SPADB est affiché sur un site web national                           |  |
| Veuillez l'adresse complète du localisateur de ressources uniformes (URL): | Non  |
| Si le SPADB a été confié à la garde d'une agence d'exécution du FEM        |  |
| Veuillez identifier l'agence:  | Non  |



***Veillez donner des détails similaires si vous avez réalisé une étude de la diversité biologique du pays, ou un autre rapport, ou tout autre plan d'action pertinent aux objectifs de la Convention***

Les experts nationaux ont rassemblé et analysé les données pertinentes sur le statut et les pressions sur les espèces, les habitats et les paysages ainsi que les efforts déployés pour leur conservation. Ces études ont porté sur :

- "les écosystèmes naturels et la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques" ;
- "le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et biologiques" ;
- "le potentiel des ressources génétiques en agro-biodiversité et la gestion de la sécurité biologique" ; et
- "l'adéquation du cadre politique, institutionnel, législatif et réglementaire de conservation et d'utilisation de la diversité biologique."

***Veillez donner des détails sur toute instance nationale (tel que le bureau d'audit national) qui a examiné ou qui examinera la mise en oeuvre de la Convention dans votre pays***

Le Comité de pilotage du projet d'élaboration de la Stratégie nationale et le Comité Consultatif du Plan National d'Action Environnemental examinent la mise en oeuvre de la convention. Ce dernier est composé de 30 représentants des services techniques, des ONG, de la société civile, des partenaires de coopération.